

SAINT-SULPICE-LE-VERDON

Art sacré et Confréries

Patronnage (p.73)

L'église (p.73)

Cimetières (p.79)

Chapelles et Chapellenies (p.80)

Croix et Calvaires (p.81)

Confréries et Associations pieuses (p.82)

Biens ecclésiastiques (p.84)

Le Presbytère (p.85)

Etat nominatif des curés (p.86)

St Sulpice-le-Verdon



A proximité :

- 2,7 km Mormaison
- 3,7 km L'Herbergement
- 7,7 km Les Brouzils
- 7,9 km Les Lucs-sur-Boulogne
- 9,1 km St Denis-la-Chevasse

§ I. - Patronnage

La paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon¹⁶⁵, quifaisait jadis partie du doyenné de Montaigu, est, depuis le Concordat de 1801-1802, rattachée au doyenné de Rocheservière créé à cette époque¹⁶⁶. Elle est placée, ainsi que son nom l'indique, sous le vocable et le patronage de saint Sulpice, évêque de Bourges, dont on célèbre la fête le 17 janvier.

Comme bénéfice ecclésiastique, suivant les anciens Poullés du diocèse, depuis le *Grand Gauthier* du commencement du XIV^e siècle jusqu'au *Livre Rouge* du XVIII^e siècle, la cure appartenait à l'évêque du diocèse, *ecclesia Sancti Sulpicii de dono episcopi*, ce que dom Fonteneau traduit "la cure de Saint-Sulpice, à Monseigneur". L'évêque avait donc la collation du bénéfice de Saint-Sulpice, c'est-à-dire le droit de choisir et de nommer lui-même le curé bénéficiaire, ce qui est de règle depuis le Concordat.

Ajoutons enfin qu'au point de vue temporel, le seigneur de la Bégaudière, tout au moins depuis le début du XVI^e siècle jusqu'en 1791, en tant que seigneur de Saint-Sulpice, était appelé seigneur-patron de la paroisse ; il en recevait, à ce titre, les honneurs, et avait droit de prééminences (banc, sépulture, etc.) dans l'église.

§ II. - L'église

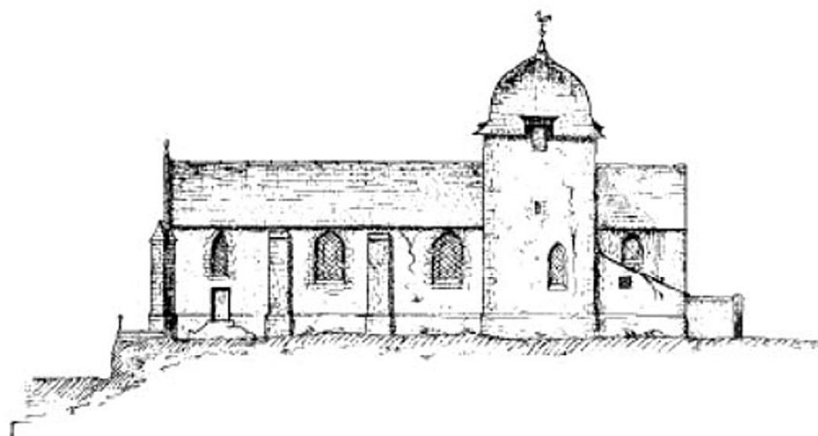
L'ANCIENNE EGLISE¹⁶⁷. - La première fois qu'il est fait mention de l'église de Saint-Sulpice, c'est dans la charte de fondation de l'hospice de Montaigu en 1182. Elle est indiquée en ces termes: *capella silvestri de Sancto Sulpicio*, et, incontestablement, cette chapelle existait encore dans ses parties principales en 1886, avant la construction de l'église actuelle.

Elle n'avait pourtant pas traversé les siècles sans passer par de nombreuses et cruelles vicissitudes.

M. Dugast-Matifeux signale dans ses notes quelques indices du XV^e siècle, ce qui atteste qu'il y eut des réparations importantes à cette époque. Pendant les guerres de religion, au mois d'avril 1568, elle fut saccagée par les bandes huguenotes, très puissantes dans la contrée¹⁶⁸ ; peut-être même le clocher fut-il brûlé ou abattu. Il ne faut donc pas douter qu'après la guerre civile on s'efforça de réparer les déprédations qu'elles y avaient commises ; ce qui est sans conteste du moins, c'est que l'ancien beffroi de l'église fut édifié dans les premières années du XVII^e siècle.

Un peu lourde et massive, mais solide et commode, cette tour carrée était bâtie exactement sur le modèle de celle de la Chabotterie achevée en 1611 ; l'épaisseur des murailles, l'entablement des fenêtres, le dôme aplati, les détails et la coupe de la charpente, le cintre des portes, tout nous en fournit la preuve. Nous serions même porté à croire que l'on doit cette restauration de l'église de Saint-Sulpice, non seulement aux dons des seigneurs catholiques voisins, mais encore et surtout à ceux des évêques de Luçon, de la maison de Richelieu.

En effet, l'abbé de Pure, dans sa *Vita em. Card. Richelieu* (1656, p. 53), rapporte que l'évêque Alphonse de Richelieu, au moment de prononcer ses vœux à la Grande-Chartreuse, légua son patrimoine à son frère et successeur Armand, pour que ce bien fût employé à relever les églises du diocèse de Luçon détruites par les protestants. Non seulement, ajoute-il, le futur cardinal-ministre respecta le vœu de son frère, mais encore il dépensa lui-même une partie de sa propre fortune dans ce but de charité. "Il fit bâtir diverses églises et en rétablit d'autres que l'hérésie avait abattues". "Il fit la visi te entière de son diocèse, y établit quelques églises qui avaient été détruites par les huguenots"¹⁶⁹.



Mais bientôt éclate la Révolution, et avec elle la persécution, le camage et l'incendie. L'église de Saint-Sulpice est détruite par le feu, le 28 février 1794, et il n'en reste que des murs noirs. Un *Etat général* des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement du bureau de l'enregistrement et domaines de Montaigu, à la date du 20 vendémiaire an V (11 octobre 1796), décrit l'église en ces termes: "Petite, totalement ruinée, abandonnée, en vendre le terrain". Et le 8 fructidor an VI (25 août 1798) : "L'église de Saint-Sulpice, incendiée, les murs sont encore existants jusqu'à 15 à 16 pieds ou 5 mètres de hauteur, mais sans matériaux que les murs"¹⁷⁰.

Néanmoins, si la vente a lieu au profit de J. Touzeau, le 2 nivose an VII (22 décembre 1798), la Vendée, grâce à son héroïque défense, reçoit, quoique vaine, la promesse formelle de la République de conserver ses églises et le libre exercice du culte catholique.

Aussi, bientôt, répare-t-on à la hâte les ruines de l'église ; on refait une nouvelle charpente, le clocher qui avait conservé en partie sa charpente est recouvert en ardoise comme le reste de l'église, et le receveur des domaines nationaux signale, en l'an XII (1803), "l'église de Saint-Sulpice, contenance cinq ares. Elle est rebâtie, elle a été évaluée, en capital, 1.200 francs"¹⁷¹. Enfin, sous l'Empire et surtout sous la Restauration, les paroissiens prennent à cœur de la réparer encore et de l'omer de leur mieux ; il est même fait une réparation importante au clocher en 1818; une horloge y est placée par les soins de la commune, remplaçant celle qui existait avant la Révolution, et c'est dans cet état que beaucoup d'habitants de Saint-Sulpice se rappellent encore leur église que nous allons essayer de décrire.

L'ancienne église, située à la même place que la nouvelle, occupait exactement, suivant le cadastre de 1838, une superficie de trois ares cinquante. Elle mesurait extérieurement, depuis la porte jusqu'à l'extrémité du chœur, 28 mètres de long. Les murs des côtés avaient 5 mètres 64 de hauteur et étaient soutenus par de grands contre-forts en pierre de taille ; la hauteur totale jusqu'au faite de la toiture atteignait 9 mètres.

¹⁶⁹ *Bibl. de l'Arsenal*, Mss. 186 f° 6, 187 f° 33. - Armand de Richelieu, le futur cardinal, arriva à Luçon le 21 décembre 1608.

¹⁷⁰ *Arch. dép. de la Vendée*, Q.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁶⁵ Comme territoire, la paroisse de Saint-Sulpice correspond à celui de la commune. Toutefois, bien que de tout temps l'important hameau de la Boulaye ait fait partie officiellement de Saint-Denis-la-Chévasse, il se rattache de fait, au point de vue religieux, à Saint-Sulpice-le-Verdon, dont il se trouve plus rapproché.

¹⁶⁶ Saint-Sulpice, ainsi que la plupart des paroisses du Bas-Poitou, a fait partie du diocèse de Poitiers depuis l'évangélisation des Gaules jusqu'en 1317. A cette date, le pape Jean XXII érigea l'abbaye de Luçon en évêché. Supprimé en 1801, le diocèse de Luçon fut rattaché à celui de la Rochelle et reconstitué, à nouveau en 1831.

¹⁶⁷ Tous les renseignements postérieurs à 1803 donnés dans ce chapitre de l'histoire religieuse de Saint-Sulpice, à l'exception de ceux dont les sources sont indiquées, ont été tirés des *archives du presbytère*. Quelques-uns cependant nous ont été fournis soit verbalement par plusieurs vieux paroissiens et par M. Albert de Goué, soit par nos observations personnelles, soit enfin par les *Archives de la Chabotterie*.

¹⁶⁸ Voir chapitre II, p. 23.

Bâtie en une seule nef et en forme de croix latine, sa reconstruction sommaire indiquait assez clairement le peu de ressources dont on avait pu disposer au commencement du XIX^e siècle. Ses fenêtres étaient ogivales et, seul, son portail présentait un certain caractère artistique. D'après les archéologues, l'église de Saint-Sulpice avait été construite au XI^e siècle et sa façade marquait, en effet, tous les signes de l'époque romane¹⁷².

Outre le portique, se trouvait au bas de la nef une petite porte, ainsi qu'une autre dans le clocher, toutes deux donnant accès sur l'ancien cimetière.

La porte principale était protégée par l'inévitable *ballet* qu'on remarquait jadis devant presque toutes les églises. Ce ballet, dont on a quelque peu perdu le souvenir, portait le nom de *guernelaie*, nom que nous retrouvons pour désigner cet endroit, non seulement à Saint-André-Treize-Voix, mais dans toutes les localités de la région qui en possédaient.

"La guernelaie sans doute masquait bien la façade, mais elle avait pourtant de nombreux avantages. On y faisait les levées de corps à l'abri de la pluie et des vents ; on y remisait les boiseries des pompes funèbres ; le dimanche, les femmes, avant d'entrer à l'église, y fermaient leur parapluie, refaisaient un peu leur toilette, enlevaient le mouchoir blanc qui avait protégé leur longue et belle coiffe contre les injures de la brume, rabattaient leur jupon relevé par une épingle et en secouaient la poussière ou la *casse* (boue) de la route. Les petits marchands y faisaient parfois leur déballage, et les petits garçons de l'école voisine y trouvaient un préau commode pour jouer aux marbres, à la marlette ou à la vis¹⁷³." Elle servait encore aux marguilliers pour y vendre, le dimanche, les offrandes en nature apportées à l'église par les fidèles ; elle avait même été utilisée jadis comme lieu de sépulture pour quelques paroissiens notables.

Mais la guernelaie avait vécu. Menaçant ruine, le curé était tout disposé à la détruire, quand un avis de la préfecture, du 10 novembre 1844, vint donner l'ordre de démolir le ballet "à peu près inutile afin d'élargir la route de Luçon à Rocheservière". En 1845, disparaissait le vieux préau de l'église sous la pioche des démolisseurs, en même temps que l'on procédait au nivellement de l'ancien cimetière¹⁷⁴. Le portail, restauré par M. Cauvin, subsista, jusqu'en 1886.

A l'intérieur, la vieille église était "sinon riche, du moins décente", écrit M. l'abbé Aillery, l'auteur du *Pouillé du diocèse de Luçon*.

Les murs intérieurs, hauts de 5 mètres 35, se trouvaient réunis par une voûte de bois, refaite vers 1800, dont le sommet était à 7 mètres 45 du carrelage. Sa largeur était de 7 mètres et sa longueur de 25 mètres 50, dont 5 pour le chœur.

Quand on entra par la porte principale on se trouvait presque dans les ténèbres, sous une tribune élevée seulement de 2 mètres 80, tribune construite en 1845 et permettant ainsi à un certain nombre de fidèles d'assister plus confortablement aux offices dans cette église véritablement trop petite. A gauche, se trouvaient les fonts baptismaux, renfermés par une clôture de bois.

Dans la nef, avant le transept, on avait placé deux autels ; celui de droite, près de la tour, dédié à saint Sébastien, était surmonté d'un grand tableau représentant le martyr de ce saint, qui avait jadis son autel dans la plupart des localités voisines ; celui de gauche était placé sous le vocable de la Sainte Vierge. Ces deux petits autels en marbre noir et blanc avaient été donnés, au mois de mars 1840, par MM. de Goué, de la Chabotterie, en même temps que les ornements noirs, en souvenir de leur père, M. Gabriel de Goué, récemment décédé, qui, par testament du 15 février 1830, laissait une somme de 500 francs à cet effet. Ce sont les deux autels qui existent encore dans l'église actuelle.

Dans le bras de la croix, du côté de l'évangile, se voyaient, au fond, le confessionnal, et, parallèlement à l'autel de la Vierge, près du chœur, un troisième autel dédié au Sacré-Cœur. Cet autel fut donné, en 1811, par M^{re} Gourraud de la Bonnelière, de pieuse mémoire, afin de commémorer le vœu fait par la paroisse au moment d'un grand danger lors des guerres de la Révolution ; il fut mis hors d'usage en 1877. Ce côté du transept s'appelait irrévérentieusement le "toit à moutons", *aliàs* "la prison", parce que les hommes s'y tenaient fort à l'étroit pendant les offices. On y remarquait avec l'autel du Sacré-Cœur, une grande statue en bois de saint-Sulpice, d'une naïve laideur.

¹⁷² Le portique roman paraissait assez intéressant pour que l'érudit M. Dugast-Matifeux en relevât le dessin que nous n'avons pu malheureusement retrouver dans ses notes conservées à la *Bib. de Nantes*.

¹⁷³ *Chronique de Saint-André*, p. 91-92.

¹⁷⁴ L'un d'eux, François Bauvineau, auquel nous devons tant de détails sur cette période, est un vieillard de quatre-vingt-sept ans à l'intelligence toujours vive.

Au milieu du chœur se trouvait le maître-autel, celui qui sert également de nos jours. Il était surmonté, depuis 1845, de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Saint-Sulpice, statue en bois, préservée de l'incendie de 1794 et dont on connaît l'intéressante histoire.

Du côté de l'épître, sous le clocher, se tenaient les sonneurs à proximité des cordes.

Les anciennes *cloches* de Saint-Sulpice avaient failli, le 10 janvier 1793, être transférées à l'administration de Montaigu, sous le prétexte que la population royaliste s'en était servie pour sonner le tocsin et appeler les paroisses voisines à la révolte. Après avoir échappé à ce sort, elles furent, soit, quelque temps après, enlevées pour être transformées en munitions de guerre, soit brisées et fondues lors de l'incendie de l'église, en 1794.

Aussi, quand eut lieu la restauration du culte, M. Gabriel de Goué offrit sa belle cloche de la Chabotterie à l'église de Saint-Sulpice, et jusqu'en 1860, époque de l'achat des cloches actuelles, elle fut seule, avec une autre cloche acquise en 1822 pour la somme de 793 fr. 80, à appeler les fidèles, à sonner le gai carillon du baptême et du mariage, de même que le glas des morts. Après avoir fait appel aux enfants du catéchisme pendant quelques années, elle a repris enfin sa destination première à la Chabotterie, en 1878. - Nous parlerons plus loin des cloches actuelles (1860-1861).

Ajoutons à cette description que, de chaque côté, avaient été construits de petits appendis servant de sacristie et dont la porte donnait dans le chœur.

Mais cette vieille église était vraiment insuffisante pour la population, et comme il devenait urgent d'y apporter d'importantes réparations, on trouva plus sage d'en reconstruire une nouvelle¹⁷⁵.

L'ÉGLISE ACTUELLE. - Ce fut lors de la visite pastorale de M^{re} Catteau, évêque de Luçon, le 1^{er} mai 1883, que fut posé le principe de la reconstruction de l'église de Saint-Sulpice. Aussitôt, M. Loué, architecte départemental, était chargé de faire un plan et de dresser un devis, suivant lequel la dépense s'élevait à 58.448 fr. 43, ou plus exactement, comme il estimait les matériaux de l'ancienne église à 7.000 francs, à la somme de 51.448 fr. 43.

Le 17 février 1884, le conseil de fabrique, sous la présidence de M. Félix Avrilleau et de M. l'abbé Morin, curé de la paroisse, "considérant : 1^o que l'église actuelle est insuffisante pour la population, 2^o qu'elle est en très mauvais état et qu'elle n'offre plus les garanties nécessaires de solidité", décide à l'unanimité la construction d'une nouvelle église et adopte le plan et le devis de M. Loué. La somme de 51.448 fr. 43 sera couverte par : 1^o 28.448 fr. 43 de souscriptions particulières, 2^o 2.000 fr. pris dans la caisse de la fabrique, 3^o 16.000 fr. d'un emprunt de la fabrique au Crédit Foncier¹⁷⁶ et 5.000 francs de la commune.

Le même jour, en effet, le conseil municipal, sous la présidence de M. Albert de Goué, maire, acceptait le plan et le devis de l'architecte et s'engageait au nom de la commune pour une somme de 5.000 francs¹⁷⁷. La délibération et le devis de M. Loué étaient communiqués à la Commission des bâtiments, qui approuvait le tout, le 19 du même mois.

Peu de temps après, la fabrique recevait une généreuse offrande qui allait permettre d'entreprendre aussitôt les travaux. Elle votait, en effet, le 12 avril 1885, une adresse de remerciements à la famille de Goué, du Bien-Être, "en raison de sa grande générosité vis-à-vis de la construction de l'église"; M. l'abbé Th. de Goué offrait une somme de 3.000 francs ; et sa sœur, M^{re} Joséphine de Goué, apportait 18.000 francs, à la charge cependant de lui verser une rente viagère de 600 francs.

Les premiers coups de pioche donnés le mardi de la Pentecôte, 15 juin 1886. Bientôt la vénérable église n'existait plus, et le dimanche 10 octobre 1886, à l'issue des vêpres, M. l'abbé Giraud, vicaire général désigné par Monseigneur, bénissait la première pierre du nouvel édifice¹⁷⁸.

Les travaux, placés sous la direction de M. Eugène Gautier, entrepreneur à Clisson, s'exécutèrent avec rapidité, et au mois d'avril 1888, l'église était assez avancée pour qu'on puisse y célébrer les offices.

¹⁷⁵ Pendant deux ans, la grange de la cure servit d'église provisoire.

¹⁷⁶ L'emprunt de 16.000 francs au Crédit Foncier fut autorisé par décret du 18 mars 1886, à compter du 31 janvier 1888.

¹⁷⁷ Le conseil municipal, les 5 juin 1884 et 1^{er} mars 1885, s'impose de 12 centimes pendant quinze ans, à partir du 1^{er} janvier 1886. Conformément à ses délibérations du 24 mai 1885 et du 4 avril 1886, il emprunte la somme de 5.000 francs à la Caisse des dépôts et consignations au taux de 4 ½ %.

¹⁷⁸ Cette pierre sert de base du pilier qui soutient actuellement la statue de N.-D. de Saint-Sulpice.

Le règlement des comptes ne se fit pas cependant sans grandes difficultés. M. Loué, ne répondant pas aux demandes réitérées du conseil de fabrique, fut menacé par celui-ci, le 30 avril 1890, de poursuites judiciaires. Mais étant décédé sur ces entrefaites, ce fut M. Filluzeau, le nouvel architecte départemental, qui se chargea de liquider la situation, le 21 octobre 1891.¹⁷⁹

Le premier devis de 51.448 fr. 43, déduction faite de l'évaluation des anciens matériaux, avait été augmenté de 9.400 francs, la pierre de tuffeau ayant été remplacée par la pierre de Château-Gaillard, et le 21 octobre 1891 la dépense totale montait à 67.854 fr. 64. Pour faire face aux dettes il fallut contracter de nouveaux emprunts dont les plus importants furent ceux passés avec MM. Fonteneau et Micheneau, pour 6.500 francs, et avec la fabrique de l'Herbergement pour 2.000 francs.

Mais il restait encore à terminer le clocher, à faire le perron de l'église, à donner des bancs aux fidèles. Tous ces travaux furent exécutés de 1889 à 1891, sous la direction de M. le curé Charpentier, et le premier dimanche d'octobre 1893, le conseil de fabrique reconnaissait que la dépense totale de la nouvelle église était montée à 78.600 francs dont il restait encore 20.146 francs à payer.

Cette très lourde charge pour une petite paroisse sans ressources comme Saint Sulpice a été cependant amortie peu à peu grâce à la bonne administration de MM. Rivalin et Michaud, curés de la paroisse.

Et maintenant, avant d'entreprendre une description succincte de l'église actuelle, qu'il nous soit permis de rappeler combien tous les paroissiens, riches et pauvres, chacun en proportion de ses moyens, montrèrent de zèle, de dévouement et de générosité pour la construction de leur église.

L'église de Saint-Sulpice-le-Verdon, à laquelle on arrive par un perron élevé, frappe tout d'abord par sa gracieuse originalité. Elle diffère totalement, en effet, des nombreuses églises qui ont été édifiées depuis une quarantaine d'années dans la Vendée et dans les diocèses voisins.

C'est une construction de style romano-byzantin, qui forme extérieurement un rectangle long de trente mètres, large de onze mètres; le faite de la toiture s'élève à quinze mètres du sol. Le clocher, tout de pierre et en forme d'une pyramide quadrangulaire, dont la silhouette égaye le paysage de ce coin de bocage, a trente-trois mètres de hauteur. Le chœur, dont les quatre côtés portent les attributs des quatre évangélistes, est surmonté d'un dôme, trop petit pour le reste de l'édifice, autour duquel se lit l'inscription suivante en lettres d'or : *Gloria in excelsis Deo*.

On pénètre à l'intérieur de l'église (vingt mètres de long, non compris le chœur, sur neuf mètres trente-cinq de large) par deux petites portes latérales et par le grand portique central, surmonté de l'Ange de l'Apocalypse, sculpté dans la pierre et accosté des lettres A Ω ; il est entouré des inscriptions suivantes : d'une part, *Ego sum via, veritas et vita* ; d'autre part, *Venite ad me omnes*.

Une fois entré dans l'église, on se trouve sous la tribune d'où l'on peut embrasser l'ensemble du sanctuaire qui forme une croix grecque par l'agencement de l'architecture et de ses quatre gros piliers qui soutiennent une nef (onze mètres soixante-dix de hauteur), réunie par une seule clef de voûte omée des armes de Léon XIII.

Les bas côtés se terminent à chacune de leur extrémité par une chapelle. Du côté de l'épître, en bas, c'est la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, avec son joli autel en pierre, surmonté de la statue de la Mère du Christ ; on y a placé tout auprès la statue de saint Antoine de Padoue, due à la générosité de la famille Gourraud.

Près du Chœur, c'est la chapelle de la Vierge, avec l'autel offert, en 1840, par la famille de Goué ; elle est ornée également des statues de saint Joseph et de sainte Anne. Du côté de l'évangile, la chapelle du bas sert aux fonts baptismaux et possède une statue représentant l'apparition de la Salette ; la chapelle du haut est consacrée au Sacré-Cœur. Son autel est celui de la chapelle Saint-Sébastien de l'ancienne église, don de la famille de Goué ; on y remarque également les statues du Sacré-Cœur et de saint Michel.

De chaque côté de la tribune on aperçoit deux immenses statues en bois, représentant saint Sulpice et sainte Lucie, patronne secondaire de la paroisse. Elles proviennent toutes deux de l'ancienne église, et, en 1888, elles ont été restaurées à grands frais par la famille Gourraud. Trois des piliers de la nef

soutiennent, l'un la statue de Notre-Dame de Saint-Sulpice, dont nous parlerons plus longuement ci-après ; l'autre celle de sainte Véronique, tenant dans ses mains le saint suaire, et le troisième un grand crucifix en bois sculpté ; le quatrième pilier est occupé par la chaire, magnifique monument de pierre.

Avant de pénétrer dans le chœur par la sainte table également de pierre sculptée ajourée, on remarque deux grandes statues qui sont l'objet d'une vénération spéciale à Saint-Sulpice ; ce sont celles de Notre-Dame de Lourdes et du bienheureux Père de Montfort.

Le chœur (huit mètres quinze de long sur sept mètres soixante de large) est resté inachevé. La coupole, qui devrait être de pierre, comme le reste de l'édifice, n'est qu'en plâtre, et le maître-autel, qui est également celui de l'ancienne église, jure avec le style de l'édifice.

Du chœur on pénètre dans la sacristie donnant du côté de l'évangile ; de l'autre côté ont été faites, dès 1886, les fondations d'une autre sacristie qui doit être élevée bientôt.

Ainsi qu'il convient à une église romano-byzantine, les ouvertures de plein cintre ne laissent pénétrer qu'une faible lumière, très favorable d'ailleurs au recueillement.

Trois vitraux de même grandeur, placés au fond du chœur, éclairent le sanctuaire. Celui du centre, représentant l'Annonciation, est aux armes de l'abbé Th. de Goué ; celui de droite donne l'image de saint Sulpice, celui de gauche celle de sainte Lucie, et ont été offerts l'un par la famille L. Gourraud, l'autre par M^{me} Buet, née Lucie Gourraud. Les deux petits vitraux des chapelles du Sacré-Cœur (apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie) et de la Vierge (la Sainte-Famille à Nazareth) portent le blason de M^{me} Joséphine de Goué.

Dans l'église, du côté de l'évangile, le grand vitrail représente Jésus mourant sur la croix et est orné des armoiries de M. Espivent de la Villeboisnet et de Madame, née Salvaing de Boissieu.

À droite, le vitrail représente Jésus bénissant les petits enfants et a été offert par la famille Avrilleau ; à gauche, Jésus enseignant dans le temple, et est un don anonyme.

En face, le vitrail du centre représentant l'apparition de Notre-Dame de Lourdes a été donné par M^{me} de Goué, née de Momac ; à droite, il rappelle la révélation du scapulaire à saint Simon Stock et a été offert par M. et M^{me} Alain de Goué : il porte leurs armes (de Goué - Maujoüan du Gasset), auxquelles on a joint celles de leur frère (de Goué - Ertault de la Bretonnière) ; à gauche, c'est la révélation du Saint-Rosaire à saint Dominique et est le don de M. de Liger et de Madame, née de Goué.

Les six autres vitraux beaucoup plus petits ont été donnés soit par les peintres verriers, soit par la fabrique.

Ces verrières sortent des ateliers de la maison Megnen-Clamens-Bordereau, d'Angers.

Notre-Dame de Saint-Sulpice. - Longtemps avant la Révolution il existait dans l'église paroissiale une statue en chêne de la sainte Vierge, placée sur un autel latéral (côté de l'évangile), appelé l'autel de la Vierge. Cette statue, connue de tout temps sous le nom de Notre-Dame de Saint-Sulpice, représente Marie tenant de la main droite l'Enfant Jésus et de l'autre un sceptre ; elle porte sur son front une couronne et est drapée d'un grand manteau, signes de sa royauté : c'est donc l'image de la *Vierge-Mère, Reine du Ciel*.

La statue, haute de quatre-vingt-huit centimètres est une œuvre modeste de quelque naïf sculpteur de la fin du XVI^e siècle - et non du Moyen-Âge comme on l'a publié - ; le tyre n'a pas trop de raideur et l'expression du visage est pleine de bonté.

Elle était, depuis deux siècles tout au moins avant la Révolution, l'objet d'une vénération spéciale. Chaque année, à l'époque de la fête de la Nativité, on voyait de pieux pèlerins, accourus quelquefois de très loin, s'agenouiller devant cette image. Pendant la première période de l'insurrection vendéenne, c'est à ses pieds que les *gâs* de la paroisse venaient murmurer leur dernière prière avant d'aller faire le coup de feu contre les Républicains, et qu'ils revenaient après chaque combat remercier de sa protection la *Reine* des batailles. C'est donc évidemment pour remercier la foi des habitants de Saint Sulpice que Dieu permit que, seul, le fragile morceau de bois représentant sa Mère pût échapper à l'incendie allumé par les colonnes infernales qui consuma l'église tout entière, le 28 février 1794. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut respectée par les flammes, et alors que tout était consumé autour de cette statue, qu'il ne restait plus rien de l'autel de la Vierge sur lequel elle était posée, elle fut trouvée au milieu du foyer encore fumant dans un état parfait de conservation.

Le sacristain, Pierre Favreau, du village de la Caillaudière, qui l'avait retirée des décombres, la tint sagement cachée chez lui, derrière un coffre, jusqu'en 1800. Aussi on comprend avec quel respect et

¹⁷⁹ Nous tenons à préciser que l'architecte diocésain, M. Loué, ne put liquider les comptes de la nouvelle église, malgré les demandes du conseil de fabrique, parce qu'il était gravement malade ; mais le nouveau curé, désireux d'en finir et ignorant cette maladie, le menaça de poursuites judiciaires. Étant décédé, le 30 juillet 1890, ce fut son successeur, M. Filluzeau, qui se chargea du règlement définitif.

quelle joie enthousiaste les pieux paroissiens de Saint-Sulpice réintégrèrent la précieuse relique dans leur église à peine réparée, lorsque le culte put reprendre librement.

Replacée, comme jadis, au-dessus du nouvel autel de la Vierge, la statue demeura longtemps telle qu'on l'avait retirée des cendres, et son aspect noirci ne la rendait que plus vénérable. Mais, en 1845, M. le curé Cauvin, trouvant que Notre-Dame de Saint-Sulpice n'était pas assez belle sous sa grossière couche de peinture jaune à demi-effacée par le temps et par la fumée de l'incendie, eut l'idée de lui faire la toilette, suivant l'expression de M. H. Bourgeois qui a publié un article aussi exact que spirituel à propos de cette statue, dans la *Vendée Historique* (1907, p. 200). Il la restaura lui-même avec un soin que nul ne peut contester ; mais il la fit dorer sur toutes les coutures en s'appliquant surtout à faire disparaître toutes les traces de vétusté. Il eut du moins une pensée plus heureuse, en profitant de cette restauration, pour la mettre dans l'église à la place d'honneur sur le maître-autel derrière la croix qu'elle dominait.

En 1889, après l'aménagement définitif de l'église reconstruite, la Vierge miraculeuse fut de nouveau nettoyée, et les visages de la Mère et de l'Enfant-Jésus reçurent une nouvelle couche de peinture, un peu trop rosée peut-être. Une fête superbe eut lieu, le 8 septembre 1889, pour commémorer le miracle de 1794 et mettre la statue à sa place définitive, le long du pilier qui fait face à la chaire¹⁸⁰. Un grand manteau de velours rouge frangé d'or partant d'un immense diadème royal, emblème du pouvoir qu'elle a sur les cœurs, encadre la Vierge placée sur un socle rouge et or. Deux lampes de style gothique - dont les veilleuses bleues choquent, par leur mauvais goût, à côté de cet ensemble tout rouge et or destiné à rappeler l'incendie de 1794 - brillent à ses côtés. Une plaque commémorative en marbre blanc porte l'inscription suivante :

CETTE STATUE EN BOIS, DEPUIS LONGTEMPS VENEREE DANS LA CONTREE, A ETE TROUVEE INTACTE AU MILEU DES RUINES DE L'EGLISE DE SAINT-SULPICE INCENDIEE EN 1793.

NOTRE-DAME DE SAINT-SULPICE, TANT AIMEE DE NOS PERES, PRIEZ POUR NOUS. - 8 SEPTEMBRE 1889.

La date de 1793 est malheureusement erronée, car l'incendie de l'église eut lieu exactement le 28 février 1794.

La dévotion traditionnelle envers Notre-Dame de Saint-Sulpice, par laquelle bien des grâces spirituelles et temporelles ont été obtenues, n'a jamais cessé d'être en honneur à Saint-Sulpice. Le 8 septembre, jour de la seconde fête patronale de la paroisse, la chère statue miraculeuse est portée solennellement en procession à travers le bourg, procession à laquelle prend part une foule toujours nombreuse et toujours recueillie.

§ III. - Cimetières

Ainsi que le voulaient les traditions de l'Eglise, le cimetière entourait la maison de prières, invitant de cette façon les fidèles, à la sortie des offices, au culte des morts.

Primitivement, le cimetière de Saint-Sulpice était situé au midi ; puis, devenu trop étroit, il fut considérablement agrandi à l'est, longeant ainsi toute l'église, vraisemblablement à la fin du XVII^e siècle. Du moins en 1737 et pendant les années qui suivent, voit-on les curés préciser sur leurs registres de catholicité que les sépultures sont faites soit dans le "petit cimetière", soit dans le "grand cimetière" appelé même une fois "le nouveau cimetière". Quoique ces deux cimetières ne fussent même pas séparés par une clôture, on enterrait de moins en moins dans le petit cimetière ; aussi, en 1798, celui-ci était-il désigné, dans une pièce révolutionnaire, en ces termes : "au midi de la dite église est un petit terrain servant jadis de cimetière" et plus loin l'on parle du cimetière proprement dit¹⁸¹.

Ce dernier existait encore en 1838, lors de la confection du cadastre, entourant l'église, principalement du côté de l'évangile ; il est évalué à cinq ares soixante centiares. Ce ne fut qu'en 1845, à l'époque de la disparition du ballet de l'église, que l'on fit le nivellement du cimetière et, pour en marquer le souvenir, on y éleva une grande croix¹⁸².

Depuis plusieurs années déjà, avait été aménagé le cimetière actuel, situé derrière le bourg, qui ne

¹⁸⁰ Disons pourtant que, suivant un très louable projet, la chapelle de la Vierge serait bientôt transformée, et l'on verrait un nouvel autel sur lequel serait placée Notre-Dame de Saint-Sulpice.

¹⁸¹ Arch. dép. de la Vendée, Q.

¹⁸² Quelques-unes des pierres tombales de l'ancien cimetière ont servi au pavage du perron actuel de l'église.

compris tout d'abord que la partie la plus rapprochée de l'enclos de la cure. Il serait même, dit-on, à la veille d'être remplacé pour être éloigné davantage du bourg, comme ceux du voisinage, afin de se conformer aux principes administratifs et aux prescriptions de l'hygiène moderne. Tel qu'il existe maintenant, il occupe une superficie de 18 ares.

On y remarquait, il y a une quarantaine d'années, deux croix : la croix actuelle et une autre grande croix de bois, élevée en 1843, par M. Heullin, au pied de laquelle il avait installé une grotte avec la statue de *Mater Dolens*. Ce cimetière n'avait aucune régularité, les allées étaient totalement inconnues ; aussi, en 1839, M. Charpentier, curé de la paroisse, fit-il tracer des allées et enlever la grotte qu'il plaça à l'extrémité du cimetière. Le calvaire de bois fut transféré au village de la Lissonnière, et la croix qui avait servi à désigner l'ancien cimetière près de l'église, restaurée par M. Cauvin et bénite à nouveau par M. l'abbé Th. de Goué, alors vicaire des Lucs, en 1812, fut seule placée au centre du champ des morts¹⁸³.

§ IV. - Chapelles et chapellenies

La visite de l'archidiacre Marchant, à Saint-Sulpice, en 1534, signale dans cette petite paroisse la présence de huit prêtres, ce qui indique qu'un certain nombre d'entre eux étaient bénéficiaires de chapellenies ou tout au moins les chapelains particuliers des seigneurs voisins. Les châteaux de la Bégaudière et de la Chabotterie avaient, en effet, leur chapelle privée ; mais les poullés du diocèse de Luçon ne font aucune mention de chapellenies proprement dites, quoique d'autres titres semblent en indiquer une tout au moins.

¹ Sur les registres du bureau de Montaigu, on signale le *bénéfice ecclésiastique de la Roultière*, comprenant la borderie de la Roultière, sise paroisse de Saint-Sulpice, près du village des Forges, qui est vendue nationalement à Jean Touzeau, le 22 février 1791, pour la somme de 3.450 livres¹⁸⁴. Mais le titre se trouvait-il bien à Saint-Sulpice ? Nous en doutons, et nous croyons plutôt qu'il était rattaché à l'église de Mormaison.

² La *Chapelle de la Bégaudière*, attenant au château, dut de bonne heure être délaissée, ou même livrée au culte protestant, ses propriétaires étant de fervents adeptes de l'hérésie de Calvin. Les titres que nous avons eus entre les mains ne font aucune mention de cette chapelle. Nous voyons cependant sur le registre des biens nationaux du bureau de Montaigu qu'en la paroisse de Mormaison il existait un bénéfice ecclésiastique, connu sous le nom de bénéfice de la Bégaudière, qui fut vendu comme bien national au sieur Guitter, de Machecoul, le 6 avril 1791, pour la somme de 2.100 livres¹⁸⁵.

³ La *Chapelle de la Chabotterie* était aménagée jadis dans une grosse tour située au sud, baignée par les fossés et datant tout au moins de la reconstruction du château, au XV^e siècle. Mais elle aussi, également, semble avoir été abandonnée par ses seigneurs, qui, sans appartenir tous à la religion réformée, avaient conservé du moins toutes leurs sympathies pour le parti huguenot. Quoi qu'il en soit, elle était, dès la fin du XVII^e siècle, dans un état complet de délabrement, et le procès-verbal de visite du 25 février 1711 la signale en ces termes : "Plus il y a au coin de la dite maison principale au midi une tour qui est la majeure partie tombée, n'ayant plus de charpente ni de couverture, servant autrefois de chapelle à la dite maison, et voulant icelle rétablir il seroit nécessaire de démolir les murailles jusqu'au res de chaussée, et pour la mettre en état de service scellon quelle paroist avoir esté et conviendroit au moins la somme de 600 livres"¹⁸⁶.

On ne crut pas devoir la réparer et la tour fut rasée. Aussi, la chapelle actuelle de la Chabotterie, située du côté opposé, au nord, et à laquelle on accède par l'escalier de la tour carrée, est-elle toute récente. Elle a été construite en 1883, et la permission de M^{re} Catteau d'y célébrer la messe date du 23 novembre de cette même année.

On y remarquait un fort bel autel en bois sculpté, la propriété du R.P. Pierre (Philibert de Goué),

¹⁸³ Il convient encore d'ajouter qu'à la Chevasse se trouvait le *Cimetière aux Huguenots*. Ce nom, qui, après trois siècles et demi, subsiste encore, désignait le lieu où les calvinistes de la paroisse se faisaient ensevelir, ou bien voulait-il rappeler l'endroit où furent enterrés quelques soldats huguenots, tués dans un combat livré dans le voisinage ? Nous n'osons nous prononcer, mais nous penchons pour la première hypothèse.

¹⁸⁴ Arch. dép. de la Vendée, Q.

¹⁸⁵ Arch. dép. de la Vendée, Q.

¹⁸⁶ Arch. de la Chabotterie.

religieux capucin actuellement au Canada, qui, par plusieurs lettres datées de 1904, exprimait sa volonté formelle qu'il restât à la Chabotterie; il renouvelait de vive voix, à diverses reprises, sa donation à son frère aîné, en 1907. Néanmoins, en violation des intentions du donateur, l'autel a été enlevé et transféré à l'Epiardièrre, en 1910.

Un nouvel autel va bientôt rendre au culte cette vaste chapelle restaurée avec goût, où l'on n'a cessé cependant de vénérer une statue de la Vierge présentant l'Enfant Jésus, debout sur une colonne : cette statue de pierre, haute de un mètre vingt, qui est un joli travail du début du XIX^e siècle.

4° La *Chapelle du Chêne de la Chevasse*. Nous avons vu au chapitre III, § 3. qu'au village de la Petite-Chevasse se trouvait un chêne d'une grosseur extraordinaire. Afin de conserver ce vieux chêne communal et de donner en même temps un oratoire à l'important village de la Chevasse, éloigné de plus de trois kilomètres du bourg, M. de Goué, en sa qualité de maire, et M. Alain de Goué, son fils, ont pris l'initiative d'aménager le creux de ce chêne en une petite chapelle rustique dédiée à *Notre-Dame du Sacré-Cœur et de la Chevasse*. Les familles du village ont voulu contribuer à cette œuvre locale qui semble avoir déjà eu sa récompense par plusieurs grâces qui ont été obtenues.

La statue, offerte par M. et M^{me} Alain de Goué, y est placée dès le mois de mai 1911, et M. le curé de Saint-Sulpice prend possession du chêne le jour de l'Ascension en y célébrant le mois de Marie. Toutefois la chapelle n'est terminée que quelques mois après et son inauguration solennelle a lieu le 10 septembre suivant.

A la grand'messe, M. le curé retrace, devant la Vierge qui a été placée dès le matin dans le chœur de l'église paroissiale, les bienfaits de la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur, et il a fait une comparaison avec Notre-Dame de Saint-Sulpice, la statue miraculeuse dont on célèbre la fête ce jour-là même. Après les vêpres, les jeunes filles, vêtues de blanc, viennent prendre la statue qui est posée sur un brancard orné de dentelles et de feuillage; puis la paroisse se rend professionnellement au chant des cantiques et en récitant le rosaire jusqu'au chêne, dont les alentours sont magnifiquement décorés.

M. Boisseau, curé de Saint-Denis, procède aussitôt à la bénédiction du terrain et du chêne, et M. le curé de Saint-Sulpice à celle de la statue. En un sermon ayant pour texte "*radicavi : in populo honorificato* - J'ai pris racine dans le peuple que le Seigneur a honoré", M. le curé de Saint-Denis retrace l'histoire du vieux chêne et rappelle la dévotion au Sacré-Cœur qui a toujours été si vive parmi les Vendéens. Son confrère de Saint-Sulpice ajoute quelques mots encore et, après une consécration solennelle, il fait acclamer la religion et Notre-Dame du Sacré-Cœur.

A cinq heures et demie, la cérémonie est achevée, et, lentement, la foule, qui peut s'évaluer à sept cents personnes, venues des communes de Saint-Sulpice, Saint-Denis, la Copebagnière, l'Herbergement et les Brouzils, vient vénérer une fois encore la Vierge-Mère dans son nouvel oratoire de la Chevasse.

§ V. - Croix et Calvaires

Sur toute l'étendue de la paroisse s'élève, comme jadis avant la Révolution, un grand nombre de croix et de calvaires. Abattus par les soldats républicains pendant les guerres de Vendée, "les signes d'un culte anciennement privilégié", suivant l'expression du commissaire de Rocheservière, commencent à reparaitre dès 1799 à la croisée des chemins.

1° *Le grand calvaire paroissial*, élevé à la Bonnelière près du bourg, sur la route de la Chevasse, dans un vaste emplacement donné par la famille Gourraud, fut inauguré à la fin de la mission de 1865. Le bois de cette croix, atteignant onze à douze mètres de hauteur, fut donné également par M^{me} Gourraud, et l'immense Christ en bronze, ainsi que les nombreux cœurs dorés qui omaient les côtés de la croix et à l'intérieur desquels se trouvait le nom des paroissiens, furent offerts par les habitants de Saint-Sulpice. En 1909, une violente tempête fit tomber le calvaire; mais la famille Gourraud offrit généreusement un nouveau bois qui s'élève à onze mètres cinquante du socle en granit; les paroissiens contribuèrent à la restauration du Christ qui s'était brisé et, le 22 janvier 1911, à la suite d'une mission, eut lieu l'inauguration du nouveau calvaire paroissial dont le transport, l'érection et la bénédiction prouvèrent une fois de plus la foi ardente des populations.

2° *La croix de la Gestière*, à un kilomètre du bourg, est tombée de vétusté, il y a vingt-cinq ans, et on n'en aperçoit plus que la maçonnerie de la base.

3° *La croix de la Renaulière*, en granit, d'une hauteur de trois mètres, a été élevée, en 1846, par les soins de Jean Renaud, maire de Saint-Sulpice, et de sa famille.

4° *La croix de la Chabotterie*, grande croix de bois, également tombée par vétusté il y a une douzaine d'années. Cependant, comme pour la croix de la Gestière, les passants se signent à son approche et continuent à y déposer, au passage des morts, la traditionnelle petite croix dont nous avons parlé au chapitre I, § VII, de cette histoire. Ajoutons qu'elle doit être rétablie bientôt par une croix de granit n'ayant d'autre ornement qu'au centre un grand cœur de Jésus. Sur le socle se lira l'inscription suivante : *Cœur Sacré de Jésus tant aimé de nos Pères pendant les guerres de Vendée, ayez pitié de nous.*

5° *La croix de la Lissonnière* était une fort belle croix de bois élevée, en 1843, par les soins de M. Heullin, ancien curé, et placée jadis dans le cimetière. Restaurée en 1870, puis transportée en 1889, aux frais de la famille Chaigneau et sur son terrain, elle fut bénite à nouveau le dimanche de la Passion de la même année. Brisée lors du terrible ouragan du 21 décembre 1911, M. François Chaigneau vient d'édifier à sa place une fort belle croix en ciment armé (octobre 1912).

6° *La croix de l'avenue de la Chabotterie*, petite croix en fer forgé qui surmontait jadis une grande croix de bois placée tout auprès, sur un ancien commun acquis par M. Achille de Goué, à l'angle du vieux chemin de Villeneuve et de celui de la Chevasse. On lit sur la colonne de granit, qui la soutient depuis 1912, cette belle devise canadienne : *Aime Dieu et va ton chemin.*

7° *La croix de Charette*, au bois de la Chabotterie. (Voir chapitre I, p. 68, et la cérémonie d'inauguration à la fin de cette chronique.)

8° *La croix de la Chevasse*, croix de pierre placée à l'embranchement des quatre routes et élevée par la famille Grasset en 1863.

9° *La croix de la Bernerie*, appelée parfois de la Bourrie, abattue par les soldats républicains lors des Guerres de Vendée, et dont il ne reste qu'un simple tronçon de bois, mérite, en raison de cette circonstance, une vénération toute spéciale.

10° *La croix de la famille Gourraud*, à la sortie du bourg sur la route de Mormaison, fut élevée par les soins de M^{re} Gourraud de la Bonnelière, en 1824. Ses petits-neveux l'ont récemment remplacée par une grande croix de bois de même modèle, haute de neuf mètres et dont la tête et les bras se terminent par de grandes fleurs de lys d'or. Elle a été érigée, comme croix de mission et de jubilé, le 20 janvier 1901, et bénite par le R.P. Jules Trotin. Monseigneur y a attaché quarante jours d'indulgence.

11° *La croix de la Chironnière*, à trois cents mètres sur la route des Lucs, est une fort belle croix de granit omée de plusieurs cœurs sculptés; elle a été élevée, en 1873, par M. Stanislas de Goué en reconnaissance d'une amélioration dans sa santé et dans l'intention de servir de but aux processions des Rogations.

12° *La croix du Bien-Etre*, due à la générosité de M. Gabriel de Goué et placée sur son terrain, face à sa demeure, a été bénite solennellement le 25 août 1867. On n'y voit plus que la petite croix de fer forgé qui surmontait la grande croix de bois, restaurée par M. Léon Gourraud, en 1907.

13° *La croix de la Bégaudière* est une croix en granit du pays, élevée par la famille Espivent de la Villeboisnet en 1876, à l'extrémité de la paroisse sur la route de l'Herbergement.

14° Il convient d'ajouter à cette nomenclature la *colonne de la Vierge*, érigée dans l'enclos de la cure sur un tertre élevé face à la route de l'Herbergement.

Cette superbe colonne en granit (5m 42) dont le fût principal, d'un seul bloc ne mesure pas moins de 3m 25 de hauteur sur 1m 65 de circonférence, est surmontée d'une corniche très artistiquement sculptée qui soutient une magnifique statue en bronze représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras (1m 80). Une grandiose manifestation, au cours de laquelle fut bénite cette statue, clôtura, le 29 décembre, une mission donnée pendant l'Avent de l'année 1878 par les RR. PP. Récollets Alexis et Marie-François.

Depuis, la colonne de la Vierge-Mère sert de but à toutes les processions de la paroisse.

§ VI. - Confréries et Associations pieuses

Les documents ne font aucune mention de confréries ou associations pieuses qui, indubitablement, existaient à Saint-Sulpice avant la Révolution.

On y signale, depuis le Concordat de 1801, les confréries suivantes :

1° *La Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus*, la première en date, a un intérêt historique tout particulier; aussi croyons-nous devoir citer l'acte de fondation dans ses parties principales.

Gabriel. Laurent Paillou, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique.

évêque de la Rochelle, baron de l'Empire, membre de la Légion d'honneur, à notre bien aimé en J.-C. le sieur Heullin, prêtre desservant de Saint-Sulpice, dans notre diocèse, salut en N. S. J. C.

Vu la demande que vous nous avez faite relative à l'établissement de la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus dans votre église, nous disant que le vœu en avait été fait par vos habitans pendant la guerre civile de la Vendée et qu'un danger éminent les menaçait de toute part, et qu'ils désiraient ardemment pouvoir, dans ce moment, accomplir leur vœu, qu'une personne pieuse, qui est déjà bienfaitrice de l'église¹⁸⁷ se dispose à faire bâtir un autel qu'elle désire être dédié et consacré à cette confrérie.

Ne désirant tant rien que de seconder, par tous les moyens qui sont dans notre pouvoir, le zèle de nos chers coopérateurs et des fidèles, nous vous avons permis et par ces présentes nous nous permettons en vertu des pouvoirs à nous accordés par N. S. P. le Pape Pie VII selon son induit du 28 février 1805, de l'avoir dans votre église la susdite confrérie du Sacré-Cœur de Jésus et y attachons les indulgences accordées par Sa Sainteté à de semblables confréries et détaillées dans son induit ainsi qu'il suit (suivent cinq articles accordant des indulgences aux membres de la confrérie).

Nous ordonnons qu'il soit tenu un registre où seront soigneusement inscrits les noms des confrères et consœurs de ladite confrérie et que notre présente ordonnance soit jointe au dit registre ou copie en tête. - Donné à la Rochelle, dans notre résidence ordinaire, sous notre sceau et notre seing et le contre seing de notre secrétaire, le 10 décembre 1810.

† G. L., évêque de la Rochelle
par Monseigneur
Michau, ch^{re} secrétaire.

Le registre de cette confrérie signale le nom de la plupart des habitans de Saint-Sulpice ainsi qu'un certain nombre de ceux de Mormaison, Saint-Christophe, la Grolle, Saint-André, l'Herbergement, etc. Il faut constater cependant que cette confrérie, qui fut si florissante à Saint-Sulpice pendant trois quarts de siècle est quelque peu abandonnée de nos jours, soit que l'ancien autel de la confrérie ait été détruit avec l'ancienne église, soit que de nouvelles dévotions aient absorbé cette dévotion qui devrait être d'autant mieux pratiquée qu'elle est l'accomplissement d'un vœu solennel.

2° La Confrérie du Très Saint Sacrement, la seconde en date, fut érigée à Saint-Sulpice par ordonnance du 27 septembre 1895.

Elle a été créée par M. Rivalin à la suite d'un carême prêché par le R.P. Bernard, dans le but d'honorer N.-S. au Saint-Sacrement de l'autel, de réparer les sacrilèges et de faire amende honorable pour les blasphèmes qui se commettent dans la paroisse. Près de soixante hommes s'inscrivent aussitôt sur le registre de la confrérie ; peu après il y eut un certain nombre de défections bien vite comblées, et, à l'heure actuelle, cette confrérie est la plus importante de la paroisse. Le troisième dimanche de chaque mois les confrères, un flambeau à la main, suivent dévotement le Saint-Sacrement et font autour de l'église une procession des plus touchantes.

3° La Confrérie du Scapulaire du Mont Carmel, quoique existant de fait depuis de longues années, a été érigée officiellement à Saint-Sulpice le 7 février 1897.

4° L'Association de l'Apostolat de la Prière a été créée en 1898 afin de raviver la confrérie du Sacré-Cœur.

5° La Confrérie des Mères Chrétiennes a été érigée le 28 juillet 1898 dans le but de multiplier les grâces dont les femmes ont besoin pour remplir saintement leurs devoirs.

6° La Confrérie de la Doctrine chrétienne, instituée par M. le curé, le 30 mars 1908, et érigée par ordonnance du 28 avril suivant, a pour but d'adjoindre au prêtre des auxiliaires acceptant de faire apprendre le catéchisme aux enfants.

7° La Confrérie des Enfants de Marie a été érigée par ordonnance de Monseigneur suivie d'un règlement particulier, le 8 octobre 1907. Au mois d'octobre 1909, on y a adjoint la congrégation des Anges de Marie, composée des jeunes filles se préparant tout spécialement à devenir enfants de Marie.

8° Le Tiers-Ordre de Saint-François.

On pourrait encore ajouter à cette liste l'Œuvre de la Sainte Enfance, celle de la Propagation de la Foi et celle des Campagnes, ainsi que l'Association de la Jeunesse Catholique dont un bon nombre de jeunes gens de Saint-Sulpice font partie, et l'Association des Pères de famille qui comprend à peu près tous les chefs de ménage de la paroisse.

¹⁸⁷ M^{lle} Gourraud de la Bonnelière.

L'église, ou plus exactement la fabrique de Saint-Sulpice, devait à l'évêque, chaque année bissextile, une redevance de 15 sols, suivant le *Grand Gauthier* de 1300. D'après le *Livre Rouge* du XVIII^e siècle, elle était contrainte de payer 5 sols de luminaire au diocèse de Poitiers. D'autre part, au rapport de dom Fonteneau, le bénéfice curial était estimé à 500 livres (*aliàs* 400) de revenu annuel et la fabrique possédait une rente de deux boisseaux de blé, outre les oblations, etc.¹⁸⁸.

La plupart de ces revenus provenaient soit de donations entre vifs, soit surtout de legs testamentaires faits par les nobles ou les plus riches notables de la paroisse aux curés successifs de Saint-Sulpice.

Quoique peu nombreux, les premiers documents positifs sur cette matière nous font part de la générosité de dame *Durable Gestin*, dame de la Maulionnière, etc., veuve en premières noces de Thibault du Chaffault et en secondes noces de Guillaume de Rochefort. Par son testament du 26 mai 1436, elle donne toutes ses dîmes de la Maulionnière au curé de Saint-Sulpice, à la condition de prier pour elle et pour sa famille¹⁸⁹.

Les seigneurs de la Bégaudière durent être également fort généreux jusqu'au moment où il embrassèrent, au milieu du XVI^e siècle, la religion calviniste ; au XVIII^e siècle, ils habitèrent d'une façon irrégulière leur château de la Bégaudière, aussi n'avons-nous aucun document précis rappelant leurs bienfaits.

Les seigneurs de la Chabotterie, au contraire, qui demeurèrent continuellement dans la paroisse, fournirent de tout temps, à l'exception de la période des guerres de religion, la majeure partie des revenus de la cure.

Ils avaient déjà détaché, dans des temps plus ou moins lointains, quelques parcelles de terre de leur métairie de la Siffraire, quand une dame de la Chabotterie, *Helène Thomasset*, veuve et légataire universelle de messire Gabriel-François Darrot, vint donner aux curés de Saint-Sulpice, par le testament du 26 juillet 1736, toute sa métairie de la Petite-Siffraire. Cette importante donation est signalée par de nombreux aveux, entre autres par celui du 11 juin 1767, que M. de Fontenelle reçoit du curé de Saint-Sulpice, Jacques Gouin, "des d'homaines dépendant de ma cure, qui y auroient este legues par haute et puissante dame Helène Darrot, dame de Choisy, votre tante". Dès lors cette terre prit le nom de la *métairie de la Cure* et elle fut considérée comme le principal revenu du bénéficiaire ecclésiastique de la paroisse¹⁹⁰.

Au moment de la Révolution, cette métairie fut vendue nationalement et en partie acquise, le 25 juillet 1791, pour la somme de 3.550 livres, par Jean Touzeau, des Forges. Toutefois cette acquisition ne profita guère à l'héritier du principal acquéreur national de Saint-Sulpice, car il se ruina en 1874, et était obligé de vendre en détail ces anciens biens d'église.

Les autres biens ecclésiastiques furent acquis par le même Touzeau, le 8 octobre 1791, et par Berthomé, à la date du même jour. Pierre Mignet se rendait acquéreur d'un bois-taillis le 26 août 1791, moyennant 3.385 livres, mais il refusait d'en prendre possession et la vente était annulée le 9 frimaire an XII (30 novembre 1803) ; Pierre Bon faisait une acquisition le 10 octobre 1792 ; quelques parcelles de terre sises à Mormaison étaient achetées par J. Chauvin et J. Dronet¹⁹¹.

D'après les titres de la famille Gourraud, les curés de Saint-Sulpice relevaient sur le tènement de la Grassetière à la Caillaudière un tiers de terrage. Dans une autre pièce, il est dit qu'à la fin du XVII^e siècle Marie Guerry, veuve de Pierre Fillandreau, avait fait un legs à l'église de Saint-Sulpice, legs qui était bientôt acquitté par M. Gourraud de la Bonnelière. Incontestablement, bien qu'on n'ait conservé aucun titre, les familles Jeullin et Gourraud se montrèrent à diverses reprises les insignes bienfaiteurs de la cure et de l'église, tradition qui a été si bien conservée par leurs héritiers.

En effet, sans parler des donations pieuses faites au début du XIX^e siècle par M^{lle} *Gourraud de la Bonnelière*, il convient de citer la donation faite en 1839, par M^{me} veuve Gourraud, de deux pièces de terre à M. le curé Heullin avec la jouissance aux membres de sa famille qui occuperaient la cure de Saint-Sulpice. Cet usufruit s'est donc éteint par la mort de M. Chauvin en 1874.

¹⁸⁸ *Bib. de Poitiers*, Coll. dom Fonteneau, 14.

¹⁸⁹ *Dict. Beauchet-Filleau*, IV, 106.

¹⁹⁰ *Arch. de la Chabotterie*.

¹⁹¹ *Arch. dép. de la Vendée*, Q.

Au XIX^e siècle, la cure et la fabrique jouissent d'un certain nombre de revenus grâce à des fondations pieuses, à la charge, en retour, de célébrer des messes.

La première en date est celle de la famille *Touzeau*, autorisée par ordonnance épiscopale du 7 octobre 1819, à la charge d'un service, d'une messe chantée et de dix messes basses. Comme les rentes avaient été réduites à 23 fr. 30, une ordonnance de Monseigneur du 13 août 1849 réduit la charge à deux messes chantées et sept messes basses.

M. *Heullin*, curé de Saint-Sulpice, par acte de donation entre vifs passé à Rocheservière devant M. Guérin, le 7 février 1825, donne aux curés successifs de sa paroisse une pièce de terre appelée l'Ouche du cimetière, à la charge de dire plusieurs messes qui ont été réduites depuis à quatre messes chantées.

Magdeleine Brochard, femme *Douillard*, par testament du 30 juillet 1828, donne une somme de 420 fr. à l'église de Saint-Sulpice.

Sur l'initiative du comte de Mornac, une souscription est faite en Vendée afin de faire célébrer dans cent paroisses du diocèse, à la fin du mois de mars, une messe chantée à la mémoire de *Charette et de ses compagnons d'armes*. La fabrique de Saint-Sulpice accepte la donation le 11 mars 1827, et reçoit à cet effet une somme de 100 fr. le 20 mai suivant.

Marie You, veuve *Textier*, par testament passé devant Gaultier, notaire à Bourbon-Vendée, le 28 août 1845, donne une rente perpétuelle de 50 francs payable sur la ferme de la Lissonnière par François Chaigneau, et une rente de 200 francs payable par Jean-Baptiste Chaigneau, son légataire universel.

Les héritiers de ce dernier amortissent cette rente pour la somme de 4.000 francs. En retour, M. le curé de Saint-Sulpice doit célébrer un service et onze messes chantées aux intentions de la défunte.

André Lardière, peu de temps avant sa mort, par testament du 9 août 1816, donne une somme de 225 fr., plus une rente de 50 fr., à la charge d'un service et de neuf messes chantées. Cette rente a été remboursée en capital par la famille Grasset, de la Renaulière, en 1860 ; mais après la conversion des titres, la rente ne valant plus que 40 fr., la charge a été réduite, par ordonnance de Monseigneur du 22 août 1893, à neuf messes basses et deux messes chantées.

M. *Antoine-Henri Espivent de la Villeboisnet* († 1875), par testament du 14 août 1857, donne à la cure de Saint-Sulpice une rente annuelle de 60 fr. ; à la charge de vingt messes basses.

Néanmoins la troisième République, suivant la trace de son ancêtre, s'est emparée, en 1906, de la plupart de ces rentes, dépouillant ainsi la fabrique d'un légitime revenu, en même temps qu'elle violait le droit sacré des morts.

Il convient d'ajouter que l'un des revenus de la cure de Saint-Sulpice consistait dans une collecte de froment ou *boisselage*, qui, depuis la quête du denier du culte, a été supprimée par l'évêque de Luçon (1906).

§ VIII. - Le Presbytère

Avant la Révolution, conformément à l'ordonnance royale de 1695, le logement du curé est à la charge des paroissiens ; aussi les habitants de Saint-Sulpice sont-ils taxés à cet effet pour la somme de 25 livres au XVIII^e siècle¹⁹².

Le presbytère occupait alors l'angle des chemins de la Chevasse et de Saint-André-Treize-Voix, face à l'ancien Logis, et avait pour dépendance un grand jardin situé près de l'église.

Mis en adjudication lors de la vente des biens ecclésiastiques en 1791, l'acquéreur national, revenant sur sa première décision qui, sans doute, troublait sa conscience, refusa d'en prendre possession et voici en quels termes il est fait mention de l'église, de la cure et de son jardin, le 8 fructidor an VI (25 août 1798) : "Le domaine, consistant en l'église de Saint-Sulpice incendiée, où les murs sont encore existants jusqu'à quinze à seize pieds ou cinq mètres de hauteur, mais sans matériaux que les murs ; au nord est l'emplacement de l'ancienne cure actuellement en quaireux où il n'existe plus que les fondements des murs ; au midi de la dite église est un petit terrain servant jadis de cimetière ; au levant de la susdite est un jardin planté en arbres fruitiers, mais avec une petite ouche au bout ; au nord, un jardin et l'ouche de l'aire, le tout joignant et tenant du levant au citoyen Mignet et à la citoyenne Goureau, du midi au cimetière, du couchant à la grande rue et du nord à la citoyenne

¹⁹² Arch. de la Chabotterie.

Thouzeau, le tout contenant ensemble sept boissellées estimées 488 livres¹⁹³."

Peu de temps après, le 3 brumaire an VII (24 octobre 1798), la maison curiale, le jardin et deux pièces de terre y joignant étaient vendus nationalement à Jean Touzeau pour 210 livres¹⁹⁴. Cette vente, de même que celle de l'église, fut ratifiée par l'Administration départementale de la Vendée, le 2 nivôse an VII (22 décembre 1798). Toutefois, comme le culte était rétabli, J. Touzeau rétrocéda ces biens par acte du 6 août 1806, passé devant Brochard, notaire aux Brouzils, à François Renaudin, maire de Saint-Sulpice, et à demoiselle Marie-Elisabeth Gourraud de la Bonnelière, demeurant au bourg, lesquels avaient l'intention de les restituer à la paroisse. En effet, le 7 mars 1808, devant Guitter et Raynaud, notaires à Rocheservière, le maire Renaudin et M^{le} Gourraud firent une donation pure et simple à la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon, dans la personne de P. Bouron, adjoint, de "tous les objets acquis par le sieur Jean Touzeau, le 2 nivôse an VII... consistant dans l'église, petit cimetière, masures, emplacement de la maison curiale de Saint-Sulpice-le-Verdon, jardin, ouches, etc., le tout au surplus que le dit sieur Touzeau l'avait acquis... ont les parties évalués la présente donation à un capital de 250 francs¹⁹⁵."

Comme les soldats républicains avaient incendié le presbytère en 1794, le nouveau desservant de Saint-Sulpice à son arrivée de Normandie, en 1803, fut logé à la Chabotterie qu'il quitta bientôt pour s'installer chez M^{le} Gourraud de la Bonnelière.

Aussitôt après la donation de 1808, on s'empressa de construire une nouvelle cure à l'endroit même où elle se trouve encore. D'ailleurs, le gouvernement royal tenait essentiellement à ce que "MM. les curés et desservants aient un logement décent et convenable. C'est un des vœux les plus chers du Roi. Vous y concurrez sûrement de tous vos moyens", écrivait aux maires le préfet de la Vendée, M. de Roussy, dans sa circulaire du 1^{er} avril 1816¹⁹⁶.

Toutefois, M. Heullin ayant fait venir de Normandie son neveu, M. Cauvin, jeune prêtre qu'il prenait comme vicaire, il devenait nécessaire d'agrandir le presbytère. La fabrique fut autorisée alors, par lettre préfectorale du 31 janvier 1839, à verser la somme de 400 francs, le surplus du devis (506 francs) étant fourni par des dons volontaires¹⁹⁷.

À la mort de M. Cauvin, en 1814, la cure était dans un état complet de délabrement et devenue tout à fait inhabitable ; M. Morin, son successeur, entreprit donc aussitôt son arrivée, avec les fonds de la fabrique, la réparation de son presbytère qui, depuis, n'a subi aucune modification¹⁹⁸.

À la suite de la dénonciation du Concordat, en 1906, la maison curiale et ses dépendances ont été considérées par la préfecture comme biens communaux. Après avoir protesté comme il convenait, M. le curé, a passé un bail avec M. le maire, à la date du 31 août 1901, suivant lequel il loue le presbytère pour la somme de 50 francs, impôts compris.

§ IX. - Etat nominatif des curés

GUILLAUME SEIGNORET est le premier curé ou desservant de la paroisse de Saint-Sulpice dont le nom nous soit parvenu : il vivait au XI^e siècle. Il est au nombre des témoins de la seconde charte de fondation de l'hospice de Montaigu, faite par Maurice de Montaigu, à laquelle souscrit par des donations particulières un de ses proches, Pierre l'Évêque, fils de Renaud, l'an 1182, "dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, le lendemain de la fête de sainte Marie-Magdeleine, en chapitre plénier, en présence des chapelains, des chevaliers de la ville et des chevaliers de la campagne : S. Olivier de Saint-Nicolas (de Montaigu), M. de Saint-Georges (près Montaigu), Guillaume Seignoret de la chapelle forestière de Saint-Sulpice - *Guillelmo Seignoret de capella silvestri de Sancto Sulpitio* -

¹⁹³ Arch. dép. de la Vendée, Q, carton 14

¹⁹⁴ *Ibid.*, Q, registre.

¹⁹⁵ Original du cabinet de M. le docteur Mignen, à Montaigu.

¹⁹⁶ Arch. de la Chabotterie.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ Une pierre placée au-dessus d'une porte, mais provenant sans doute d'une autre construction, présente un écusson dans lequel se trouvent gravées les lettres A. R. P. C. et la date 1601.

Martin Louet chapelain, maître Guillaume Robert, P. Bayaud, J. Maret, S. Papin et autres¹⁹⁹."

Après Messire Guillaume Seignoret desservant de la chapelle dédiée à saint Sulpice, dans le "doyenné de Montaigu", nous avons une lacune de deux siècles pendant laquelle nous ne connaissons rien de l'histoire ecclésiastique de cette paroisse.

Nicolas Bégaud, avant de devenir seigneur de la Bégaudière, était entré dans les ordres. Il est qualifié "prêtre" dès 1379 et mourut en son château de la Bégaudière l'an 1400. Il devait célébrer la messe dans sa chapelle de la Bégaudière ; mais il n'exerça jamais le ministère paroissial si ce n'est pour venir en aide à son curé, s'il en était besoin²⁰⁰.

JEAN CHUPPAUT, curé-recteur de Saint-Sulpice, nous est connu par un acte de vente passé sous le sceau de la cour de Poitiers, le 20 avril 1390, entre Nicolas Bégaud, susnommé, et Pierre Guilbault, paroissien de Saint-Sulpice, en présence des "...prestres, Messire Jehan Chuppaut recteur de Saint-Sulpice, et ...rbier, prestre". Le parchemin étant déchiré, il nous a été impossible de savoir quel était cet autre prêtre de Saint-Sulpice dont le nom finissait par ...rbier.

On sait que jadis au Moyen-Âge les prêtres, en raison de leur instruction, faisaient fréquemment l'office de notaire. Ce fut le cas du curé de Saint-Sulpice, car un échange conclu le 25 janvier 1406 (1407 n.s.) entre Nicolas Chabot (de la Chabotterie) et Jean de Badiolle, est passé devant "Messire Jehan Chouppaut, pbré juré et notaire de la Cour du sceel établi es contractz en ptre de la sen^{ce} de Poictou... en lieu du sceel qui jadis fut contractz à la Roche-sur-Yon por messre le Roy de France." Il oppose au bas du parchemin sa très belle signature²⁰¹. J. Chuppaut devait demeurer à Saint-Sulpice en 1407, mais à cette date il avait sans doute résigné sa cure²⁰².

Simon Billart, prêtre, notaire juré de la cour de Montaigu pour M. le Doyen du dit lieu, demeure à Saint-Sulpice en 1410, quand il signe un acte que passe Pierre Guilbault, de la Renaulière, avec Messire Jean Bégaud. Deux autres membres de sa famille seront prêtres à Saint-Sulpice, leur paroisse d'origine.

Nicolas Joslain, issu également d'une riche famille de Saint-Sulpice, est prêtre, et paraît demeurer au bourg, suivant un acte de 1450²⁰³. Messire Simon Billart, prêtre, demeurant au bourg de Saint-Sulpice, passe une transaction au sujet de l'eau qui descend du bourg de Saint-Sulpice dans le pré de la Bégaudière auquel elle appartient le 29 avril 1491²⁰⁴.

JEAN MAYNARD est curé de Saint-Sulpice dès avant 1523 ; il l'est encore dix ans plus tard, au rapport du si intéressant procès-verbal des visites de l'archidiacre Marchant dans le diocèse au cours des années 1533 et 1534²⁰⁵.

Voici le texte et la traduction du passage concernant cette paroisse.

Die supradicta, quava mensis Junii, annodicto millesimo quingesimo xxxiiii^o, apud prefatum locum de Roehacerveria accessit dominus Julianus Billard presbyter vicarius ecclesie parochialis Sⁱ Sulpitii qui exhibuit exhibenda.

Nomina presbyterorum

Le dit jour, 4^e du mois de juin de ladite année 1534, audit lieu de Rocheservière fut présent Messire Julien Billard, prêtre vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice, qui fit apparaître la liste des prêtres :

Magister Johannes Mainard, rector absens, pro quo accessit dominus Julianus Billard et deservit pariter de tribus missis qualibet ebdomada festis nobis comprehensis.

Dictus Billard, vicarius.

Dominus Guillelmus Francheteau.

Dominus Guillelmus Piron.

Dominus Sylvester Hilairé.

Dominus Mathurinus Regnault.

Dominus Nycolaus Ardouyn.

Præsens administrator

Mathurinus Marescal qui exhibuit inventarium mobilium, cui fuit injunctum reparari facere duos calices argentes dicte fabrice diruptos infra festum Sⁱ Michaelis.

Petrus Berryau et Mathurinus Perroteau exhibuerunt quietam, perquam constat reddidisse summam XX^o librarum unius solidi, quam traddidit prefato Marescal predictus administrator.

Maître Jean Mainard, recteur absent, comparant par Messire Julien Billard, qui doit également trois messes chaque semaine, les fêtes comprises.

Le dit Billard, vicaire.

Messire Guillaume Francheteau.

Messire Guillaume Piron.

Messire Sylvester Hilairé.

Messire Mathurin Regnault.

Messire Nicolas Ardouyn.

En présence de l'administrateur Mathurin Marescal qui fit apparaître l'inventaire mobilier et auquel fut enjoint de faire réparer deux calices d'argent brisés, appartenant à la fabrique, avant la fête de Saint-Michel.

Pierre Berriau et Mathurin Perroteau montrèrent la quittance constatant qu'ils ont déboursé une somme de 22 livres 1 sol audit Marescal administrateur susdit.

Cette pièce, du plus haut intérêt, nous fait connaître qu'au XVI^e siècle le curé était aidé dans son ministère par un vicaire attitré et que la paroisse de Saint Sulpice ne possédait pas moins de huit prêtres pour exercer les fonctions sacerdotales.

C'est le curé Jean Maynard et son vicaire, Julien Billart, que le seigneur de la Bégaudière poursuivit, en cour de Poitiers, l'an 1523, comme complices du seigneur de la Chabotterie, Artus Chabot, qui avait fait enterrer sa mère et apposer ses armoiries dans le chœur de l'église, à l'encontre de ses droits de seigneur-patron de cette église²⁰⁶.

Sauvestre Hillaret ou Hilleret et Guillaume Francheteau étaient tous deux notaires-jurés de la châtellenie de Montaigu pour le seigneur et pour le doyen. Le premier toutefois devait être très âgé lors de la visite de l'archidiacre Marchant, car nous le trouvons avec ces titres dans un acte passé entre Christophe Bégaud et la famille Bonneau dès le 11 novembre 1511. Sa signature est superbe, de même, d'ailleurs, que celle de Guillaume Francheteau, qui authentifie divers contrats passés entre Mathurin Joslain et le même seigneur de la Bégaudière, les 25 janvier 1551 et 18 avril 1553²⁰⁷.

NICOLAS BAUSSENIER était très vraisemblablement déjà curé-recteur de Saint-Sulpice, le 3 février 1562, lors du baptême de Jean Aubert, fils de Perrette Chabot, dame de la Chabotterie. L'acte cependant n'est pas signé, tandis qu'à partir du 1^{er} septembre 1573, chaque acte de baptême et de sépulture est écrit et signé de sa main. Le 20 avril 1593, au baptême de Georges Aubert, il est qualifié "prestre, curé de Saint-Cristophle", ce qui semble indiquer qu'il desservait pendant quelque temps la paroisse de Saint-Christophe-la-Chartreuse (Rocheservière), voisine de Saint-Sulpice, et placée sous la dépendance féodale des seigneurs de la Chabotterie. Le 15 octobre 1595, il procède, en tant que curé de Saint-Sulpice, à la sépulture de Gabrielle Darrot, femme de Jean Aubert, seigneur de la Chabotterie, et dut mourir dans ses fonctions fort peu de temps après.

Le 20 septembre 1598, le registre de Saint-Sulpice est signé par Guillaume Razeau (Rézeau), "curator et rector de Mormaison", qui fait sans doute un intérim.

NICOLAS REGNAUD est curé de Saint-Sulpice avant le 15 décembre 1597, date à laquelle il donne le baptême à Louis Ayrault. C'est encore "Nicolas Regnaud, prestre, curé recteur de la paroisse de Saint-Sulpice", qui dresse l'acte de décès du seigneur de la Chabotterie, Jean Aubert, le 1^{er} janvier 1627²⁰⁸. Il fut donc, tout au moins, curé de cette paroisse pendant une trentaine d'années.

¹⁹⁹ Arch. de l'hospice de Montaigu. - Publié *Annuaire de la Soc. d'Emulation de la Vendée* 1903 par M. le D^r Mignen. - M. Dugast-Malifeux, dans sa notice sur la Chabotterie, avait appelé ce curé Guillaume Poignant, par suite d'une mauvaise lecture.

²⁰⁰ Arch. dép. de la Vendée, E, titres Gastinaire (Bégaud).

²⁰¹ Arch. de la Chabotterie, à la Viollière.

²⁰² Faisons remarquer en passant que le curé-desservant est toujours appelé *recteur*. Chacun sait, en effet, que c'est le nom qui servait jadis dans toute la Bretagne et qui sert encore de nos jours dans plusieurs de ses diocèses pour désigner le prêtre qui remplit les fonctions de curé. Aussi voyons-nous, en raison de la proximité de cette province les curés de Saint-Sulpice, de même que tous ceux du voisinage de Rocheservière, prendre habituellement jusqu'au XVIII^e siècle, le nom de recteur.

²⁰³ Arch. de la Vendée, E (Gastinaire).

²⁰⁴ Arch. de la Vendée, E (Gastinaire).

²⁰⁵ Bib. de Liçon Ms. fol. 137 verso.

²⁰⁶ Arch. dép. de la Vendée, E (GASTINAIRE).

²⁰⁷ Arch. dép. de la Vendée, E (GASTINAIRE).

²⁰⁸ Ces extraits de 1562 à 1627 concernant les seigneurs de la Chabotterie sont conservés aux archives du château.

Après une lacune, dans laquelle doivent prendre place un ou deux curés dont nous n'avons pu trouver les noms, notre liste reprend avec "noble, vénérable et discret messire"²⁰⁹ François Renaudin.

FRANÇOIS RENAUDIN, prêtre, curé recteur de Saint-Sulpice, paraît avec ces qualités dans les registres de la paroisse de Saint-André-Treize-Voix en 1658 et 1663²¹⁰. Il était mort avant le 1^{er} mars 1672 car, à cette date, il est question d'une pièce de terre, située à la Caillaudière-aux-Pirons, appartenant aux "héritiers de défunct messire François Renaudin, vivant curé dudit lieu"²¹¹.

JEAN MOREAU était alors curé de la paroisse, et Claude Gastinaire, dans son aveu à Montaigu pour sa seigneurie de la Bégauillère, le 25 mai 1673, le mentionne en ces termes : "M^r Jean Moreau, prestre recteur de la paroisse de Saint-Sulpice, pour raison de la cure dud. lieu, reconnaissance feudale et affranchissement de terrage sur les vergers et vignes dud. défendeur (de Gastinaire)"²¹².

SOLUCEAU. Les registres des *Insinuations ecclésiastiques* ayant disparu, l'évêché de Luçon ne conserve qu'une table de ces registres dont on devine cependant toute l'importance. Or, on lit ce qui suit : "Registre IV^e (1709 à 1714)... Résignation de la cure de Saint-Sulpice pour M. Soulceau (N^o 31)." Il est évidemment ici question de Saint-Sulpice-le-Verdon qui aurait donc eu pour curé, jusqu'en 1709, M. Soulceau.

JEAN BOUSSEAU. La table de ce même registre contient la mention suivante : "Résignation, présentation, viza et prise de possession de la cure de Saint-Sulpice pour M. Bousseau (N^o 83)." Il démissionnait de la cure de Saint-Sulpice comme étant, depuis peu, curé de la Meilleraye ; c'est ce qu'atteste la table du registre VIII (1728-1731), N^o 23. Il en résulte que M. Bousseau fut curé de Saint-Sulpice de 1710 à 1728.

Originaire du village de la Crépelière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, et fils de Jacques Bousseau et de Marie Droneau, laboureurs²¹³, il était frère de Jacques Bousseau, né à Chavagnes, le 17 mars 1683, qui devint célèbre par son talent dans la sculpture et qui obtint même le titre de premier sculpteur du roi d'Espagne, Philippe V²¹⁴.

La paroisse de Saint-Sulpice ne saurait oublier le nom du curé Bousseau qui obtint pour elle des reliques très précieuses.

En effet, Maître Jacques Bousseau, son frère, après être parvenu aux honneurs, n'oublia pas sa famille et son pays natal. Il profita de son crédit pour solliciter, pendant un séjour en Italie, des reliques, et, en 1716, il obtint non sans peine du cardinal Carpineo qu'on lui cédât celles de *saint Gaudence* et de *saint Restitut*²¹⁵, pour être partagées entre son frère et la paroisse de Chavagnes. Il les transmit directement, en 1719, au curé de Saint-Sulpice qui, après avoir fait son choix et en avoir conservé les authentiques, remit l'autre partie à sa paroisse natale.

Nos documents sont muets sur les fêtes qui se sont célébrées, à cette occasion, dans notre paroisse. Les reliques n'existent plus, détruites en 1794, lors de l'incendie de l'église par les colonnes infénales, les documents et les authentiques ont été la proie des flammes, et, il faut bien l'avouer, les habitants de Saint-Sulpice en ont perdu jusqu'au souvenir²¹⁶. Toutefois, grâce à la conservation des registres de

Chavagnes, il nous est encore facile de connaître les détails de cet important événement paroissial, et comme les formalités et les cérémonies furent les mêmes à Saint-Sulpice qu'à Chavagnes, il importe, faute de mieux, de donner *in extenso* le procès-verbal de réception fait à Chavagnes²¹⁷.

"Le 33 may 1719 a esté faite la cérémonie ou réception des saintes reliques dans l'église de ce lieu, lesquelles reliques ont esté obtenu à Rome par la médiation des plus intimes amis de maistre Jacques Bousseau sculpteur du Roy et maistre académiste à l'Académie des Arts à Paris, lequel sieur Bousseau, né et originaire de ce lieu, a envoyé les dites saintes reliques à son église naitalle par un effet de son zèle et l'amour de son péis et de sa patrie, y ayant esté engagé par les pressentes prières et sollicitations de nous curé soussigné qui les avons recues conjointement avec messire Jean Bousseau, prestre curé de Saint-Sulpice-le-Verdon, frère dudit sieur Bousseau à qui elles estoient directement adressées et les avons présentées à Messire Jean-François de Lescaure, évêque de Luçon. Ce prélat ayant ouvert la boîte avec toutes les cérémonies et formalités ordinaires et ayant trouvé les susdites reliques conformément à l'autentique rencontré dans la boîte les a approuvées et en a accordé une feste pour la reception et ce pour les rendre plus dignes à la vénération des fidelles en a aussy accordé son procès-verbal d'ouverture, visite et approbation donné à son chateau du Chateau-Roux le dix-neuf avril 1719 signé Jean-François de Lescaure évêque de Luçon, avec le sceau de ses armes et le seing de son secrétaire signé Durant Gaborit, prestre et chanoine de Luçon, J. Bousseau, curé de Saint-Sulpice, et de nous. G. Huchelon, curé de Chavagnes, témoins présens à la dite cérémonie d'ouverture des saintes reliques. L'autentique de son Eminence le reverendissime cardinal Carpineo qui at délivré les dites reliques à Rome le 13 ... 1716 est reste entre les mains du sieur Bousseau, curé de Saint-Sulpice-le-Verdon.

La sus dite cérémonie a esté faite par Messire Clément Thibaud prestre curé de Chauché et les saintes reliques placées sur le grand autel par led. sieur curé de S^t-Sulpice, y ont assisté Messire Clair Gaboriau, curé de Bazoge et son vicaire, M^r François Thomazeau curé de la Rabatière, M^r Mathurin Gagneau, curé des Brouzils et son vicaire M^r Pierre Badreau, curé de la Coupechaignière et Badreau, vicaire de S^t. Georges, M^r Joseph Pelletier, vicaire de Chauché, M^r Jullien Rambaud, vicaire de la Barotière, M^r Jean Couteau, curé de la Boissière et son vicaire, et Jacques Merland vicaire de ce lieu, et l'affluence des peuples de cette paroisse et des circonvoisines que la piété et la devotion a attiré, et par le zelle de mes très dignes successeurs qui se porteront à la dhue vénération des dites saintes reliques que j'ay obtenues avec tant de soins et d'empressement, et auront soing de prier pour l'ame de celui qui a donné les saintes reliques ne les ayant accordées qu'à la condition d'estre participant au vœux et prières qui se doivent faire au grand autel de Saint Pierre de cette Eglise paroissiale ny oubliant pas aussy ledit sieur Jacques Bousseau qui at fait présents les sus dites s^{tes} reliques.

Le jour et an que dessus et ce sont soussignés C. Thibaut, curé de Chauché, Pelletier prestre. (En marge.) C'est un monsieur demeurant à Rome qui at envoyé les s^{tes} reliques au d^r sieur Bousseau, sculpteur du Roy qui les luy at demandé bien des fois avant de les pouvoir obtenir."

M. Bousseau, ayant été nommé curé de la Meilleraye, donna sa démission comme curé de Saint-Sulpice en 1728 ; il fut remplacé par M. Gouin.

JACQUES GOUIN. - La table ou registre VIII (1728-1731) des *Insinuations ecclésiastiques* porte à son n^o 85 la mention suivante : "Visa de la cure de Saint-Sulpice pour le sieur Jacques Gouin de ce diocèse" ; et au n^o 106 prise de possession de la cure de Saint-Sulpice pour le s^r Jacques Gouin." Ce fut donc vers la fin de 1728.

A partir de l'année 1737 le greffe du tribunal civil de la Roche-sur-Yon conserve les registres paroissiaux de Saint-Sulpice, et ils sont tous écrits et signés de sa main jusqu'à la fin de l'année 1775. Il existe même à ce sujet une particularité assez curieuse. Le 22 décembre 1775, un baptême est signé de "J. Vinet, curé de Saint-Sulpice", et le lendemain, 23 décembre, un autre baptême est signé de "J. Gouin, curé de Saint-Sulpice".

Ceci explique que M. Gouin, se retira du ministère avant sa mort. Très âgé à cette époque - son écriture toute tremblante en fait foi, - ayant gouverné la paroisse de Saint-Sulpice pendant une période

La chapelle de la Chabotterie possède un nombre de reliques infiniment plus considérable ; malheureusement la plupart des authentiques manquent.

²¹⁷ Arch. comm. de Chavagnes-en-Paillers.

²⁰⁹ Ce sont les qualificatifs habituels des prêtres avant la Révolution.

²¹⁰ Greffe du tribunal civil de la Roche-sur-Yon.

²¹¹ Titres de la famille Gouraud.

²¹² *Bib. de Nantes*, Coll. Dugast-Matifeux, 77.

²¹³ Métayers des Darrot, seigneurs de l'Eulière et de la Chabotterie.

²¹⁴ Les principales productions que Bousseau exécuta pour la France sont : saint Maurice et saint Louis, Jésus donnant les clefs du paradis à saint Pierre (N.-D. de Paris), la Religion (Versailles), le grand autel de la cathédrale de Rouen, etc. Il mourut à Madrid en 1740.

²¹⁵ Saint Gaudence, évêque de Brescia, vers 386, mort en 427, fête le 25 octobre ; Saint Restitut.

²¹⁶ A ce propos, donnons ici la liste des reliques que possède actuellement l'église de Saint-Sulpice. Outre une parcelle considérable de la Vraie Croix placée dans un reliquaire d'argent qui existait déjà du temps de la Restauration, mais dont il manque l'authentique, la paroisse conserve dans une fort jolie châsse de cuivre doré les reliques de sainte Anne, saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, la Maison de Lorette, sainte Jeanne de Chantal, saint François de Sales et saint Louis de Gonzague.

de quarante-sept ans, il dut sans doute s'en retourner aux environs de Montaigu, son pays natal, et mourir dans sa famille ; du moins nous avons la preuve formelle qu'il ne finit pas de ses jours à Saint-Sulpice.

JACQUES VINET fut nommé à la cure de Saint-Sulpice au mois de décembre 1775, puisque nous le voyons avec ce titre sur les registres paroissiaux le 22 décembre de cette année. Toutefois il ne dut prendre définitivement possession de son nouveau poste qu'un peu plus tard, car pendant tout le mois de janvier 1776 les actes sont rédigés par M. Proud, curé de Mormaison. A partir du 10 février et jusqu'à la Révolution, les registres sont tenus par M. Vinet.

Celui-ci était né en 1741²¹⁸, et avait été curé de Saint-Christophe-la-Chartreuse du 25 septembre 1772 au 25 décembre 1775.

Quand la Révolution éclata, il refusa énergiquement le serment à la Constitution civile du Clergé, et continua, malgré la persécution, à exercer son saint ministère dans la paroisse.

Nous le voyons même encore, le 8 juillet 1793, baptiser à Saint-André-Treize-Voix, qui n'avait alors qu'un prêtre constitutionnel, considéré comme schismatique par la population²¹⁹.

Peu de temps après, M. le curé Vinet devait être la victime de la tourmente révolutionnaire. Suivant une note que M. Albert de Goué aurait prise au cabinet du savant abbé Pondevie, "le curé de Saint-Sulpice, M. Vinet, fut massacré en 1793, à la Bernardière, canton de Montaigu²²⁰, par une colonne républicaine. Par un raffinement de cruauté, les soldats l'étendirent sur un lit et l'ayant ligotté, ils le saignèrent comme un goret, tandis que son sang était recueilli dans un pot de chambre (sic)"²²¹.

M. Vinet nous paraît avoir eu une santé délicate, car il fut fréquemment aidé dans son ministère par plusieurs prêtres qu'il importe de citer.

Nous rencontrons d'abord l'abbé *Le Febvre de la Brulaire*, issu d'une ancienne famille angevine, de la paroisse de Gesté (canton de Beaupreau), dont plusieurs membres s'étaient établis dans le comté Nantais et même à Saint-Philbert-de-Bouaine ; du moins, trouvons-nous parfois leur nom sur les registres de cette paroisse au XVIII^e siècle²²².

L'abbé de la Brulaire, qui avait été promu au sacerdoce à Paris, fut attiré en Bas-Poitou par le désir d'y prêcher des missions. La première fois qu'il rédige un acte religieux c'est le 7 juillet 1777, où il précise qu'il est "actuellement en mission dans la paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon". Peu après, il voulut habiter Saint-Sulpice et nous le voyons très souvent sur les registres paroissiaux en 1786 et 1787. Sans doute même y résidait-il encore quand éclata la Révolution. Il paraît alors avoir émigré, de même que MM. de Goué de la Chabotterie ; du moins, parmi la liste des biens d'émigrés mis sous séquestre pour être vendus par la Nation, on trouve la mention suivante : "Le Febvre de la Brulaire, émigré, une maison en Saint-Sulpice"²²³.

Il y a une trentaine d'années, les anciens de Saint-Sulpice parlaient encore de ce saint prêtre. Il aimait, disaient-ils, à donner le plus d'éclat possible aux cérémonies religieuses. Sa charité était connue de tout le monde ; aussi sa maison, appelée le Pavillon et située auprès du bourg, était-elle le rendez-vous des malheureux de la contrée. On racontait qu'un jour un pauvre étant venu à mourir non loin de lui, il le fit enterrer d'une manière très solennelle et adressa aux assistants une touchante allocution sur le bonheur dont Jésus-Christ a promis de récompenser la pauvreté dans le royaume des cieux²²⁴.

Jean-Etienne Gervais, chapelain du Bois Chollet, et par suite prêtre de l'Herbergement, paraît, de

²¹⁸ Arch. Dép. de la Vendée L. 826 : Etat des prêtres du district de Montaigu.

²¹⁹ Arch. du presbytère de Saint-André.

²²⁰ Une famille Vinet était originaire de la Bernardière, et avait déjà, au cours du XVIII^e siècle, donné plusieurs prêtres.

²²¹ Nous n'avons pu contrôler ces détails qui pourtant seraient de la plus haute importance pour l'histoire de la paroisse et pour celle de la cause des martyrs vendéens. Nous avons à diverses reprises écrit et fait écrire, mais en vain, à M. E. Bourloton, l'héritier des papiers de M. l'abbé Pondevie ; d'autre part son intéressante étude sur le *Clergé vendéen pendant la Révolution*, publiée dans la *Revue du Bas-Poitou*, a cessé de paraître depuis 1911 et s'arrête justement à Saint-Sulpice.

²²² Le Febvre de la Brulaire porte : d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de 3 roues de même.

²²³ Arch. dép. de la Vendée, Q.

²²⁴ *Semaine Catholique*, 1877, p. 456 : article de M. l'abbé Th. de Goué.

temps en temps, comme remplaçant, sur les registres de Saint-Sulpice 1783 et 1788. Né en 1738, et fils d'un marchand de drap de Nantes, il refusa le serment constitutionnel et passa la Loire avec les Vendéens en 1793 ; il périt vraisemblablement pendant cette terrible campagne, car on ne retrouve plus sa trace²²⁵.

Collibeaut, prêtre, signe la plupart des actes de catholicité des mois de décembre 1788 et janvier 1789.

Denis-Alexandre Henri fut appelé à occuper à Saint-Sulpice le poste de *vicaire* qui n'existait plus depuis déjà longtemps. C'est le 16 avril 1789 qu'il signe pour la première fois, avec ce titre, sur les registres paroissiaux.

Le choix n'était pas heureux car sa moralité, plus que douteuse, lui enleva bien vite l'estime de la population ; il fut d'ailleurs un des premiers à jurer la Constitution civile du clergé et, dès lors, étant devenu intolérable dans la paroisse, il lui fallut la quitter. Cette dernière faiblesse le fit sans doute apprécier des patriotes, car l'assemblée de Montaigu, du 10 mai 1791, l'élut comme curé constitutionnel de l'importante paroisse de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Pourtant sa réputation était si mauvaise qu'on fut obligé d'informer contre lui à Mortagne. J.-V. Goupilleau lui-même écrit de Montaigu, le 21 octobre suivant, à son frère le fameux député, alors à Paris :

"Je t'ai marqué je crois que le sieur Henry, ancien vicaire de Saint-Sulpice avait été nommé à la cure de Saint-Laurent ; il paraît que le sieur Henry n'est pas un excellent sujet. J'ai vu hier au directoire du district un mémoire contenant des faits graves contre lui ; le directoire doit envoyer le tout avec son avis à l'évêque du département. Il serait à souhaiter qu'il ne soit pas placé parce qu'il est toujours décevant de nommer un mauvais sujet et que M. Henry est, dit-on, de ce nombre"²²⁶.

Et, de fait, l'enquête fit de telles révélations que l'évêque constitutionnel Rodrigue ne put donner suite à son élection²²⁷. - Nous ignorons ce que devint ce triste personnage.

LOUIS AMIAUD, né au village de la Boucherie, en Saint-Sulpice, le 26 septembre 1765, de Pierre Amiaud, laboureur, et de Magdeleine Caillon, son épouse, administra la paroisse de Saint-Sulpice, pendant les guerres de Vendée, de 1793 à 1798.

Cependant ses fonctions principales étaient celles de curé de Mormaison, qu'il exerça de fait à partir de 1792, le curé Christophe Bommier, de triste mémoire, ayant prêté serment à la Constitution civile du Clergé et ayant embrassé avec beaucoup d'ardeur les idées nouvelles²²⁸.

Bien que s'intitulant "curé de Mormaison", on lui trouve, dès le mois de février 1792, sur les registres de baptême de Saint-André-Treize-Voix, le titre de "vicaire de Saint-Sulpice-le-Verdon", aidant par conséquent à Saint-Sulpice, M. Vinet dans son ministère²²⁹. A la fin de 1793, il prend celui de "curé de Mormaison et desservant de Saint-Sulpice", parfois même de "desservant de l'Herbergement."

Durant cette période si troublée, c'est lui, en effet, qui exerce le saint ministère dans ces trois paroisses et souvent même à Saint-André. C'est en cette qualité également qu'il rédige les registres de baptêmes, de mariages et sépultures de Mormaison et de Saint-Sulpice, dans lesquels nous trouvons les noms de la majeure partie des victimes massacrées par les hordes révolutionnaires en 1794.

Pendant toutes les guerres de Vendée, il célèbre la messe tantôt dans les bois, tantôt dans les chaumières, se cachant des soldats républicains qui l'ont voué à la mort. Il est présent au synode du Poiré au mois d'août 1795.

Il a toute la confiance de Charette, et, en 1796, voyant la lutte désormais impossible, il s'efforce d'amener le général vendéen à des pourparlers de paix honorable avec les généraux républicains ; c'est même la raison de la présence de Charette dans ces parages, le jour de sa capture, le 23 mars 1796. A Nantes, devant ses juges, l'illustre prisonnier réclame maintes fois la présence du curé Amiaud qui a en main la lettre de l'officier républicain ayant demandé les pourparlers ; il le réclame enfin, mais

²²⁵ *Revue du Bas-Poitou*, 1911, p. 146.

²²⁶ Bib. de Nantes, Coll. Dugast-Matifeux, 70.

²²⁷ *Revue du Bas-Poitou*, 1908, p. 292.

²²⁸ Voir le récit de son suicide en 1793 dans la *Chronique de Mormaison*.

²²⁹ M. Jacques Vinet administrait encore les sacrements à Saint-Sulpice et dans les paroisses voisines à la date du 8 juillet 1793.

toujours en vain, pour recevoir sa dernière confession²³⁰.

L'abbé Amiaud prend dès lors à tâche d'empêcher la reprise des hostilités. Dans un état des prêtres réfractaires, dressé par Coyaud, à Fontenay, en l'an VI, on lit : "26, Amiaud, de Mormaison ; réfractaire à toutes les lois, paraît ami de la tranquillité²³¹". Le 2 novembre 1797, on écrit à l'administration départementale qu'il consent à faire sa soumission complète et à prêter le serment exigé, sauf celui de haine à la royauté, qui lui enlèverait la confiance de ses paroissiens²³².

Toutefois, le 8 février 1798, l'administration du canton des Brouzils reçoit le serment complet de "L. Amiaud, qui, ayant éprouvé des difficultés à le présenter devant la municipalité de son domicile, est venu l'apporter devant celle de sa naissance²³³".

Et le 23 pluviôse an VI (11 février), l'agent du Directoire près du canton de Rocheservière, le citoyen Girard, peut écrire :

"Le prêtre catholique de la commune de Mormaison a fait dans la séance d'aujourd'hui sa soumission et déclaration exigée par la loi du 19 fructidor; il a déclaré vouloir exercer son ministère dans cette même commune. Malgré que cette soumission soit bien tardive, l'administration n'a pas cru devoir la refuser²³⁴".

Cette soumission définitive enlève toute la popularité, et même toute l'estime que les paroissiens de Saint-Sulpice et de Mormaison avaient vouées depuis si longtemps à leur compatriote et à leur curé. Ils refusent pour la plupart d'entendre sa messe et désormais ils considèrent comme leur véritable pasteur M. l'abbé Gratton, autre prêtre insemé, qui se cache près du bourg de Mormaison, au château de l'Epiardière.

M. l'abbé Amiaud vit pendant quelque temps retiré près d'un membre de sa famille au village de la Roche, où il dit la messe. Après le Concordat, cherchant à se faire oublier cette fatale concession qui empoisonne son existence, il disparaît du pays, et on constate bientôt sa présence en la paroisse de Girouard, à la Bardonnière, où il célèbre la messe dans une grange transformée en chapelle, en présence de quelques fidèles qui l'acceptent mieux qu'à Mormaison et qu'à Saint-Sulpice. Il dessert cette paroisse et celle de la Chapelle-Achard, en même temps qu'il fait les fonctions de maître d'école. Enfin, au mois de mai 1804, il est nommé curé de cette dernière localité.

Tout est en commun entre lui et ses paroissiens. Il assiste à leurs noces, y chante même et égaye les invités. Les soirées d'hiver, on le voit monter à cheval et aller passer la veillée dans les villages. Par ailleurs, très exigeant pour l'instruction religieuse ou profane des enfants, il ne se fait pas faute de giffler avec une dextérité remarquable les paresseux qui ne répondent pas à ses questions. Il n'en est pas moins, comme jadis à Saint-Sulpice pendant la Révolution, très populaire parmi ses paroissiens, jusqu'au jour où, en 1848, la Chapelle-Achard est partagée en deux portions pour la formation de la paroisse de Saint-Martial. Profondément froissé, il se retire du ministère paroissial dans le bourg de la Chapelle-Achard, et meurt infirme et dans la plus grande misère, âgé de quatre-vingt-dix ans, le 25 décembre 1855²³⁵.

M. GRATTON peut être considéré, de fait tout au moins, à partir du mois de mars 1798, comme le véritable curé de Saint-Sulpice et de Mormaison ; mais, contrairement à M. Amiaud, et peut-être même pour ménager la susceptibilité de ce dernier, il ne s'intitule qu'assez rarement "curé de Mormaison", prenant surtout le titre de "curé de Saint-Sulpice".

L'abbé Gratton avait été ordonné prêtre à Paris. Nous ne savons ce qu'il devint pendant les guerres de Vendée, mais dès 1797 il se cache au château de l'Epiardière chez M. du Tressay. Il en est l'intime ami, et quand M. du Tressay est arrêté, le commissaire Girard écrit, le 19 prairial an VI (7 juin 1798), qu'on aurait dû de préférence incarcarer "l'ex. abbé Gratton" dont l'influence est très grande sur l'esprit

²³⁰ Voir *La Prise de Chavette*, par A. de Goué. - *Journal du bonhomme Richard*, n° 267, 20 germinal- 9 avril 1796.

²³¹ *Arch. dép. de la Vendée*, L. 276.

²³² *Ibid.*, L. 247.

²³³ *Ibid.*, L. 276. - A cette époque Saint-Sulpice dépendait du canton de Brouzils et Mormaison de celui de Rocheservière.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Les détails concernant M. Amiaud à partir de 1800 sont extraits du très intéressant ouvrage de M. l'abbé Baraud, *le Clergé Vendéen pendant la Révolution*, III, p. 6.

des habitants²³⁶.

A cette époque l'église de Saint-Sulpice n'est pas relevée de ses ruines ; cependant, comme le culte s'exerce déjà avec une liberté relative, on y peut dire la messe. Le commissaire du directoire du canton des Brouzils, d'où dépend Saint-Sulpice, écrit à la date du floréal an VII (20 avril 1799) : "*Les ci-devant églises de ce canton continuent à être fréquentées par le rassemblement du peuple de tous sexes, les ci-devant jours de dimanche et de feste, il ne s'y commest ny trouble ni tumulte ; ses bonnes gens fanatisés au possible tiennent toujours à leurs ancienne abitude, ils ce rendent là y faire leurs prières, laffluence y est grande quoy (que) les lieux ne soyent pas sortables, car la majeure partie est incendiée²³⁷".*

M. Gratton exerça donc à Saint-Sulpice le ministère paroissial à partir de 1798, et officiellement de 1800 jusqu'en 1803.

A cette date il dut être appelé à d'autres fonctions, du moins nos renseignements ne font plus mention de ce saint prêtre.

FRANÇOIS HEULLIN (ou HEULIN), né à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Normandie, le 19 juillet 1773, avait été ordonné prêtre à Paris en même temps que M. Gratton qui l'appela en Vendée²³⁸. Il arriva à la Chabotterie, le 29 septembre 1803, et fut nommé aussitôt curé de Saint-Sulpice. Il rédigea, en cette qualité, son premier acte sur les registres de catholicité à la date du 15 octobre 1803. - Ce fut le premier curé concordataire.

Après un court séjour à la Chabotterie, il s'installa au Logis, chez M^{lle} Gourraud de la Bonnelière, qui l'aida toujours dans ses saintes entreprises. Mais cette situation n'était que provisoire, et bientôt il entreprit la construction du presbytère actuel qui fut meublé, en partie, par sa charitable voisine.

Il eut également la charge de relever l'église de ses ruines et de l'omer de son mieux. En 1811, il fait placer dans l'église l'autel du Sacré-Cœur offert par M^{lle} Gourraud afin de servir plus spécialement à la confrérie du Sacré-Cœur récemment instituée à Saint-Sulpice, par ordonnance de M^{le} Paillou, à la demande du curé ; la même année, il procède à l'achat d'un tabernacle pour le grand autel ; en 1818, il répare le clocher ; en 1822, il lui donne un cloche, etc.

Pendant longtemps M. Heullin eut à desservir la paroisse de Mormaison privée de prêtre depuis le départ de M. l'abbé Gratton : il célébrait alternativement la grand-messe, un dimanche à Saint-Sulpice et l'autre dimanche à Mormaison. Ce double ministère dura jusqu'au 1^{er} avril 1828, date à laquelle Mormaison, venant d'être érigée en succursale, reçut comme curé M. Dannebouy, prêtre également originaire de Normandie.

Le 1^{er} décembre 1805, M. le curé convoque le premier conseil de fabrique formé depuis la Révolution. Monseigneur l'évêque de la Rochelle a désigné pour le composer MM. Gabriel de Goué, Jean Touzeau et François Drouet.

Les 6 mai 1824 et 26 août 1829, M^{le} Soyer, évêque de Luçon, fait sa visite pastorale à Saint-Sulpice et donne le sacrement de confirmation.

Quelques années plus tard, M. Heullin, ayant été frappé d'une attaque, demanda à son neveu, M. l'abbé Cauvin, de venir près de lui et de lui servir de vicaire ; mais ses infirmités ne faisant que s'accroître, il donna sa démission à M^{le} Soyer qui le remplaça par son neveu, en 1840.

Il avait d'ailleurs pourvu en partie à l'entretien de ses successeurs en donnant à perpétuité à la cure de Saint-Sulpice une pièce de terre située près de l'église (1825). Il n'oubliait pas davantage les pauvres de sa paroisse, et, par testament du 27 mars 1856, il leur légua une somme de 1.200 fr. qui, à l'heure actuelle, en raison de la conversion de la rente, donne un revenu annuel de 34 francs distribué en pain.

Bien que des postes plus importants lui eussent été offerts, bien que pendant les vingt dernières années de sa vie il fût atteint de graves infirmités contractées dans l'exercice fatigant de son saint ministère, il n'avait jamais voulu quitter ses paroissiens, désirant finir ses jours au milieu d'eux.

Bon-François-Léonor-Clair Heullin termina, le 18 janvier 1858, sa longue et sainte carrière, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, "emportant les regrets unanimes et mérités, non seulement d'une paroisse

²³⁶ *Arch. dép. de la Vendée*, L. 247.

²³⁷ *Ibid.*, L. 204.

²³⁸ Son frère cadet, Louis-Thomas Heullin, l'accompagnait ; il fut nommé curé de Sallertaine (1803-1811), puis curé de Beaufof (1811-1824), et mourut infirme à Fontenay-le-Comte en 1825.

où ont brillé son zèle et ses vertus pendant plus de cinquante-quatre ans, mais encore de paroisses environnantes où il avait porté si souvent les consolations de la religion dans des temps où les ministres du Seigneur étaient devenus rares, par suite des horreurs de la Révolution qui venait à peine de finir. L'immense concours d'assistants accourus de toutes parts à ses obsèques témoigne assez de l'estime, de l'affection et du respect dont il était l'objet même de la part des hommes éloignés de la pratique de la religion²³⁹."

VICTOR-ARSENE CAUVIN, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), le 1^{er} janvier 1801, était le neveu de M. Heullin. Encore enfant il vint en Vendée, et presque chaque année il passait ses vacances à Saint-Sulpice, retournant à la fin de septembre reprendre ses études dans son diocèse. Lorsqu'il fut prêtre, l'évêque de Coutances lui donna un emploi dans le ministère paroissial.

Il était curé de Hauteville lorsque son oncle fut frappé par la maladie. Sacrifiant alors une position avantageuse et agréable qu'il occupait à quelques kilomètres de son pays natal, n'écoulant que son dévouement, il vint, du fond de la Normandie, se fixer près de M. Heullin et y remplir, avec un admirable désintéressement, les modestes fonctions de vicaire, ou plutôt de simple prêtre auxiliaire, jusqu'à ce que les infirmités du bon patriarche venant à s'accroître et à se multiplier on songea à le lui donner pour successeur.

Nommé curé de Saint-Sulpice en 1840, M. Cauvin s'efforça de soutenir le bien que son oncle avait commencé avec tant de succès. Et aujourd'hui encore on aime à se rappeler ce bon prêtre, très normand par les allures et par les goûts, mais très vendéen par le cœur. La vertu la plus saillante de son caractère fut, après l'esprit de foi, sa charité sans borne pour le prochain. "Il était tout à tous : tout aux riches, tout aux pauvres ; jamais il n'épargna ni sa santé, ni son repos, ni sa bourse quand il s'est agi de rendre un service²⁴⁰."

Voici les principaux événements que nous avons pu recueillir çà et là au cours de son ministère à Saint-Sulpice.

Au mois de janvier 1843, a lieu une retraite qui est suivie par la presque totalité des paroissiens. Afin d'en perpétuer le souvenir, on élève, le 3 août 1843, une grande croix de bois au milieu du cimetière, à laquelle Monseigneur attache quarante jours d'indulgence pour ceux qui diront devant elle trois *Pater* et trois *Ave*.

En 1845, M. Cauvin fait abattre le ballet de l'église ; il en profite pour réparer le vieux portique roman de l'édifice et faire niveler l'ancien cimetière qui entourait l'église.

Le 29 septembre 1848, M^{re} Baillès fait sa visite pastorale à Saint-Sulpice et donne la confirmation. Mêmes cérémonies le 12 septembre 1850.

M^{re} Baillès revient de nouveau à Saint-Sulpice, le 11 mars 1853, où il est reçu dans la soirée par toute la population. Après la cérémonie à l'église et la prière du soir faite en commun, une nombreuse escorte l'accompagne au presbytère. Le lendemain, dès sept heures du matin, la foule l'acclame et le conduit processionnellement de la cure à l'église où a lieu la communion donnée par les mains de Sa Grandeur, puis ensuite la confirmation. Après une touchante allocution, Monseigneur visite le cimetière et bénit une croix élégante, prononçant une fois encore quelques paroles analogues à la circonstance²⁴¹.

Le 8 décembre 1854, jour de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, est fêté dans tout le monde catholique. Saint-Sulpice s'associe de son mieux à cette fête. Le temps s'est mis de la partie, et le soir il n'y a pas une maison du bourg qui ne soit décorée et illuminée en l'honneur de la Vierge Immaculée ; à la Chabotterie, les illuminations donnent un aspect féérique au vieux manoir, car de toutes les fenêtres, grandes et petites, émergent des flots de lumière ; plusieurs villages également ont allumé des feux de joie.

Au commencement de mai 1857, M^{re} Delamare, évêque de Luçon, fait à Saint-Sulpice sa tournée de confirmation.

En 1860, la fabrique vend la cloche acquise en 1822, et fait fondre chez Bollée, du Mans, trois belles cloches qui portent les inscriptions suivantes :

1^o L'AN 1860, J'AI ETE BENITE POUR L'EGLISE DE SAINT-SULPICE-LE-VERDON, M. CAUVIN ETANT

CURE DE LA PAROISSE. JE SUIS MARIE-AIMEE NOMMEE PAR M. CHARLES-ALBERT D'ESPIVANT DE LA VILLEBOISNET ET M^{me} MARIE-MATHILDE VICOMTESSE DE SAINT-PIERRE, EN PRESENCE DE MM. A.-VICTOR TEXIER, MAIRE, GABRIEL DE GOUE, TRESORIER DE LA FABRIQUE. (1^{re}02 de diamètre.)

2^o L'AN 1861, J'AI ETE BENITE POUR L'EGLISE DE SAINT-SULPICE-LE-VERDON, M. CAUVIN ETANT CURE DE LA PAROISSE. JE SUIS EMILIE-ZOE-GABRIELLE NOMMEE PAR M. STANISLAS DE GOUE ET PAR M^{re} ZOE DE GOUE, EN PRESENCE DE MM. VICTOR TEXIER, MAIRE, GABRIEL DE GOUE, TRESORIER DE LA FABRIQUE. (0^{re}90 de diamètre.)

3^o L'AN 1861, J'AI ETE BENITE POUR L'EGLISE DE SAINT-SULPICE-LE-VERDON. JE SUIS VICTOIRE-JOSEPHINE NOMMEE PAR M. CAUVIN, CURE, ET M^{me} MARIE-JOSEPHINE DE GOUE, EN PRESENCE DE MM. VICTOR TEXIER, MAIRE, GABRIEL DE GOUE, TRESORIER DE LA FABRIQUE. (0^{re}50 de diamètre.)

La plus grosse et la plus petite furent solennellement bénites par M^{re} Colet lui-même, venu à pied de Mornaison, le 8 septembre 1860.

La bénédiction de l'autre cloche n'eut lieu que l'année suivante ; on procéda de nouveau à celle de la plus petite qui, ne se trouvant pas au diapason des autres, avait été refondue.

Le 10 mai 1862, M^{re} Colet confirme les enfants de Saint-Sulpice. Même cérémonie au mois d'avril 1866.

Au mois de janvier 1865 a lieu une grande mission jubilaire prêchée par le R.P. David, de la congrégation de Chavagnes. Le jour de la clôture, une grandiose cérémonie inaugure le grand calvaire de la Bonnelière dont nous avons déjà parlé.

Pendant le mois de janvier 1870, une nouvelle mission est prêchée avec succès par M. l'abbé Bernard, prêtre du diocèse de Nantes, et ami de la famille de Goué. On célèbre, en même temps, le jubilé.

Pour conserver le souvenir de cette mission et de ce jubilé, on restaure la grande croix de bois du cimetière qui avait été élevée en 1843 ; mais certaines circonstances n'ayant pas permis de la replacer alors, la cérémonie d'inauguration eut lieu le 14 février suivant. Les RR. PP. David et Pichaud, missionnaires de Chavagnes, occupés alors à prêcher une mission à Mornaison, voulurent bien se charger de cette cérémonie à laquelle assistèrent plusieurs autres prêtres et un concours de fidèles d'autant plus nombreux que M. le curé eut l'excellente idée de célébrer, à cette occasion, un service pour tous les défunts de la paroisse. Après la messe, le temps étant trop rigoureux pour pouvoir prêcher au pied de la croix, le P. Pichaud, du haut de la chaire, fit entendre des paroles aussi salutaires qu'éloquentes, puis après le chant du *Miserere*, le P. David bénit la croix.

Le 27 juin 1871, visite pastorale de Monseigneur qui donne la confirmation.

Le 25 décembre 1871, M. l'abbé Jeannot, vicaire général, bénit solennellement l'école des filles élevée par la commune avec le concours pécunier de M. le curé.

M. l'abbé Cauvin mourut à la suite d'une longue maladie, le dimanche 4 octobre 1874, au moment où l'on célébrait la grand-messe de la fête du Saint-Rosaire.

Le R.P. Migeon, de Chavagnes, qui remplace M. Cauvin pendant sa maladie, continue à desservir la paroisse jusqu'à l'arrivée de M. Alexandre Morin.

PIERRE-ALEXANDRE MORIN naquit au bourg de Chambreaud, le 18 janvier 1837, et entra, en 1850, au Petit Séminaire de Chavagnes où il avait été précédé par ses deux frères aînés, Marie, de vingt ans plus âgé que lui, qui mourut curé de Sainte-Hermine, et Léandre, qui mourut à Saint-Sulpice. Ordonné prêtre le 22 décembre 1860, il fut successivement vicaire à Saint-Michel-Mont-Mercure, à Sainte-Hermine, et enfin nommé, en 1871, curé à la Chapelle-Thémer. Trois ans plus tard, il était appelé à Saint-Sulpice-le-Verdon, dont il fut le pasteur depuis le 29 novembre 1874 jusqu'au 15 avril 1888, date de sa nomination comme curé-doyen des Epesses où il est mort le 31 décembre 1905.

Il y a des curés que l'on a appelés "bâtisseurs". M. Morin fut assurément de ceux-là, et ses œuvres prouvent combien il était capable de tenir, sinon la truelle, du moins le compas et l'équerre.

Dès son arrivée à Saint-Sulpice, il répare, relativement à peu de frais, la mesure qui sert de cure et la rend un presbytère tout à fait confortable. Mais c'est surtout à la maison du bon Dieu que vont ses soins. Il faut attendre cependant prendre sagement ses mesures, s'assurer des souscripteurs ; enfin les premiers coups de pioche sont donnés en 1886, et M. Morin peut voir bientôt son œuvre terminée. Il semble, dès lors, avoir fini son œuvre à Saint-Sulpice, et, après avoir célébré deux ou trois fois seulement la sainte messe dans sa nouvelle église, il part pour les Epesses. Là encore, s'il ne construit pas l'église, il la répare de telle sorte qu'il peut dire, non sans raison, "qu'il n'y a pas une pierre que je

²³⁹ *L'Ami du Peuple*, janvier 1858 : article nécrologique.

²⁴⁰ *Le Vendéen*, 8 octobre 1876 : article nécrologique.

²⁴¹ *Journal des Villes et des Campagnes*, 24 mars 1853.

n'ai touchée". L'église restaurée, il fait bâtir à ses frais une magnifique école libre aujourd'hui très florissante.

On ne saura jamais trop louer ce saint prêtre qui était toujours si modeste, et M. Simon, vicaire général, appréciait ainsi M. Morin, le jour de ses obsèques : "C'était un saint prêtre, plein de piété et de charité, bon pour tous, qui a passé en faisant le bien et nul n'a eu à se plaindre de lui. C'était l'homme du devoir, mais toujours délicat et conciliant dans ses procédés".²⁴²

Voici quelques-uns des principaux événements religieux qui se sont passés à Saint-Sulpice durant son ministère.

Le jour de la fête de l'Assomption 1876, M. Morin a l'heureuse idée de faire porter processionnellement, dans le bourg, la statue de Notre-Dame de Saint-Sulpice, et les habitants lui paraissent reconnaissants de cette innovation et de l'honneur rendu, dans cette circonstance, à la vierge protectrice de leur paroisse.

Pendant l'Avent de l'année 1878, a lieu une grande mission prêchée par deux Pères Récollets, de la maison de Saint-Nazaire, les Pères Alexis et Marie-François.

Comme clôture de mission, le dimanche 29 décembre, on élève la magnifique colonne de la vierge, dont la bénédiction est l'occasion d'une grandiose cérémonie.²⁴³

Le 1^{er} mai 1883, Saint-Sulpice est en fête. M^{gr} Catteau, évêque de Luçon, malgré une pluie malencontreuse, reçoit une réception solennelle. Le concours de la population est d'autant plus grand qu'une insigne et très rare faveur est réservée à cette petite paroisse. Un enfant de Saint-Sulpice est ordonné prêtre du Seigneur, avant de voler vers les missions des Antilles, dans l'église où il a été baptisé et confirmé. La cérémonie de l'ordination du R.P. Bellaudeau est suivie avec beaucoup d'attention et de foi. Puis après cette imposante solennité, qui impressionne toute l'assistance, Monseigneur donne la confirmation à soixante et un enfants.

En 1886, une retraite est prêchée par les capucins de la maison de Fontenay-le-Comte.

En 1886, la première communion est avancée de huit jours afin de hâter la démolition de l'église que l'on entreprend le 15 juin, mardi de la Pentecôte.

Le 10 octobre 1886, grandiose cérémonie, après les vêpres, à l'occasion de la bénédiction de la première pierre de l'église par M. l'abbé Giraud, secrétaire général de l'évêché, délégué par Monseigneur.

Le dimanche des Rameaux, 25 mars 1888, est célébrée la première messe, dans la nouvelle église à peine terminée, par M. Morin qui vient d'être nommé curé-doyen des Epesses.

Léandre-Alexandre Morin, né à Chambretaud, en 1832, ancien curé de Talmont, arriva à Saint-Sulpice, près de son frère, en 1885 ; mais, gravement malade, il ne put l'aider dans son ministère comme prêtre habitué, et mourut au presbytère le 24 septembre 1887.

FERDINAND CHARPENTIER, le successeur de M. l'abbé Morin à Saint-Sulpice, est né à Saint-André-Goule-d'Oie, le 1^{er} février 1847. Ordonné prêtre le 20 décembre 1872, il est vicaire de Saint-Laurent-sur-Sèvre du 6 janvier 1873 jusqu'à la fin de 1878, vicaire de Noirmoutier pendant l'année 1879, et vicaire de Chavagnes-en-Paillers de janvier 1880 à mars 1886. Curé de Saint-Michel-en-l'Herm de mars 1886 au mois d'avril 1888, il prend possession de la cure de Saint-Sulpice-le-Verdon au milieu d'avril 1888.

Le 8 septembre 1888, fête de la Nativité de la sainte Vierge, M. le curé inaugure la restauration de la statue de Notre-Dame de Saint-Sulpice. Il a convié M. Legast, curé-doyen de Rocheservière, à présider la solennité, et invité l'excellente musique des Lucs afin de lui donner plus d'éclat. Après les vêpres, M. le doyen prononce un éloquent discours en montrant combien l'Église, la France, la Vendée et Saint-Sulpice doivent à la Reine du Ciel.

Dès que le prédicateur est descendu de la chaire, la procession se forme sur le parvis de l'église ; la précieuse statue, portée sur son trône par les enfants de Marie, et entourée d'une gracieuse escorte de

petits zouaves²⁴⁴, se dirige à la colonne de la Vierge. Après une nouvelle manifestation religieuse, N.-D. de Saint-Sulpice est reconduite à l'église où on la place sur un trône spécial maintenu au pilier qui fait face à la chaire. Un salut du très Saint-Sacrement, entrecoupé de morceaux de musique exécutés par la fanfare des Lucs, termine cette belle journée après que M. le curé eut lu en chaire un acte de consécration à la Sainte Vierge et remercié chacun dans les termes les plus délicats.

A l'avent 1888, mission donnée par deux pères Capucins, l'un de la maison de Millau, l'autre de celle de Fontenay-le-Comte ; le succès est complet.

En 1889 et 1890, M. le Curé s'occupe de faire achever le clocher de l'église, de construire le perron et de restaurer le cimetière.

Le lundi de la Pentecôte 1890, la paroisse de Saint-Sulpice presque tout entière se rend en pèlerinage, à pied, à la grotte de Notre-Dame du couvent des religieuses de Chavagnes. Le matin, station à l'église des Brouzils, et dès l'arrivée à Chavagnes, grand-messe célébrée par M. le curé Rorthais ; le soir, procession à N.-D. de Lourdes, où M. le curé de Chavagnes prononce un discours empreint de la plus grande piété.

A l'occasion de la fête de Noël 1890, le R.P. Pichaud, de la congrégation de Chavagnes, donne une retraite aux femmes et aux filles de la paroisse, qui produit des fruits de salut.

Le 2 mai 1891, Monseigneur fait sa visite pastorale à Saint-Sulpice, et confirme quatre-vingts enfants.

M. le curé Charpentier, qui était un prêtre plein de zèle, aimait à visiter fréquemment les malades. "C'était, écrivait-il, une de mes joies et la plus grande consolation de ma vie pastorale." Il ne négligeait rien surtout pour organiser les fêtes, les cérémonies religieuses, et il leur donnait un très grand éclat. Très populaire parmi tous ses paroissiens, M. Charpentier n'était cependant qu'un médiocre administrateur, alors qu'au contraire les dépenses nécessitées par la construction de l'église exigeaient sur ce point une compétence toute spéciale. Aussi après une grave maladie, M. Charpentier fut-il obligé de quitter Saint-Sulpice vers le début du mois d'août 1891.

M. Charpentier s'installait, le 18 août suivant, comme prêtre habitué à Beaupréau (Maine-et-Loire), où il mena pendant plus de quinze ans une vie de missionnaire, parcourant un peu toute la France, mais surtout l'Ouest, notamment les diocèses de Poitiers et d'Angers.

Entre temps il étudiait l'histoire de sa petite patrie, la Vendée, et ses hommes illustres. Ces études le passionnaient et la liste de ses articles et de ses ouvrages serait presque impossible à faire²⁴⁵. Tous ses livres n'ont certes pas la même valeur, et la plupart valent surtout comme chroniques anecdotiques et légendaires plutôt que comme études scientifiques : ce sont des œuvres de vulgarisation. Il mettait la dernière main à une biographie sur *Charette* quand la mort est venue enlever ce bon prêtre à l'affection de tous, à Beaupréau, le 4 décembre 1911.

Durant son ministère à Saint-Sulpice, M. le curé Charpentier avait appelé près de lui son neveu, M. l'abbé *Gustave Fonteneau*. Né en 1865, ordonné prêtre en 1889, professeur à l'Institution Sainte-Marie, M. Fonteneau lui fut donné comme vicaire par l'autorité épiscopale, pendant sa maladie, depuis le mois de février 1891. Après le départ de son oncle, au mois d'août suivant, Monseigneur lui confia les fonctions de desservant provisoire de Saint-Sulpice et il ne revint à Saint-Marie qu'après l'arrivée du nouveau pasteur, au mois d'octobre 1891. Actuellement M. l'abbé Fonteneau est curé de Beaulieu-sous-la-Roche.

LOUIS RIVALIN, né à Saint-Jean-de-Monts, le 29 janvier 1858, ordonné prêtre le 18 décembre 1880,

²⁴⁴ "Oui, vous avez bien lu, écrivait l'*Etoile de la Vendée* et la *Semaine Catholique* du 21 septembre 1889, dix zouaves en grande tenue, culotte bouffante, bouclée aux genoux, veste galonnée, chechia à glands retombant sur les épaules, fusil soigneusement astiqué. Le plus âgé pouvait avoir sept ans, mais,

Aux âmes bien nées / la valeur n'attend pas le nombre des années,

et nos petits zouaves avaient fort bonne mine sous leur tenue, fort réglementaire, ma foi, mais de couleur bleue et blanche, comme il convient à des zouaves de la Sainte-Vierge. Quant au capitaine, qui ne devait guère avoir plus de dix à onze ans, je vous réponds qu'il menait sa petite troupe très militairement et si un de ses soldats, par suite de quelque fausse manœuvre, faisait seulement mine de fourrer un de ses dix doigts dans son nez, il était de suite rappelé à la consigne par un sévère coup d'œil de son chef."

²⁴⁵ Citons parmi ses ouvrages : *les Choix de Vendée, En Vendée, Chez nous en 1793* (Saint-André-Goule-d'Oie), *Vendéens restez en Vendée, Soirées Vendéennes, Récits de mon Pays, Cent ans après, Nouvelle Saïrés Vendéennes, d'Elbée, Cathelineau, M^{gr} Freppel*, etc.

²⁴² *Semaine Catholique*, 1906, p. 93.

²⁴³ L'érection d'une statue de la Vierge était une marque de reconnaissance pour la faveur accordée à nos Pères par la mère de Dieu pendant les tristes jours de la Révolution. La cérémonie fut cependant incomplète car, la colonne destinée à recevoir la statue n'ayant pu, à cause du mauvais temps, être terminée pour cette date, on se borna à transporter la statue sur le terrain qu'elle devait occuper définitivement quelques semaines après.

fut vicaire de Saint-Michel-en-l'Hem du 1^{er} janvier 1881 au 23 juillet 1882, date à laquelle il fut placé au poste de Maillé, où il resta jusqu'à sa nomination à Saint-Sulpice.

Curé de Saint-Sulpice-le-Verdon du 4 octobre 1891 au 31 décembre 1895, M. Rivalin se fit particulièrement remarquer par ses qualités d'administrateur et par son zèle religieux.

Le 8 septembre 1894, est célébré avec une pompe toute spéciale le centenaire de N.-D. de Saint-Sulpice, la statue miraculeuse préservée du feu en 1794.

Pendant le carême de l'année 1895, il fait prêcher plusieurs retraites par le R.P. Bernard, religieux de Saint-Paul de la Croix. A cette occasion, M. le curé institue une confrérie d'hommes pour le Saint-Sacrement qui n'a cessé depuis d'être très florissante.

Le 30 avril 1895, il reçoit la visite pastorale de M^{re} Catteau, qui donne le sacrement de confirmation à quatre-vingt-un enfants de la paroisse.

Après quatre années passées à Saint-Sulpice, M. Rivalin fut nommé curé de Champ-Saint-Père, dont il fit reconstruire l'église, et où il resta jusqu'au 9 juin 1905, date à laquelle il a été nommé curé-doyen de Saint-Hilaire-des-Loges.

EMILE MICHAUD. - Le curé actuel de Saint-Sulpice est né à Bourneau, le 21 avril 1861. Ordonné prêtre le 21 décembre 1884, il est successivement vicaire à la Bruffière (janvier 1885), vicaire de Saint-Jean de Fontenay (octobre 1889), curé à la Chapelle-Thémer (mai 1893), et enfin curé de Saint-Sulpice, dont il prend possession le 31 décembre 1895. - Depuis bientôt dix-huit ans qu'il gouverne cette paroisse on ne sait ce qu'il faut admirer davantage de sa chaude et abondante prédication, de son zèle infatigable ou de son dévouement à toute épreuve, car partout et toujours il y met tout son cœur.

Quelques jours après son installation il prépare lui-même à la fête de l'Adoration perpétuelle, récemment instituée dans le diocèse, et qui concorde avec la fête patronale de Saint-Sulpice, le 17 janvier. Toujours très suivie, elle a, cette année, un éclat tout particulier.

A la fin de l'année 1896 ont lieu les fêtes à l'occasion du Jubilé.

Le 8 mai 1899, visite pastorale de Monseigneur qui donne la confirmation à quatre-vingt-six enfants.

Le 8 septembre 1899, M. le curé, voulant raviver la dévotion de ses paroissiens à Notre-Dame de Saint-Sulpice, fait solennellement célébrer la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie. Du matin au soir les habitants se succèdent aux pieds de la Madone exposée à l'autel de la sainte Vierge. A la grand'messe, le R.P. Pierre (de Goué), capucin, alors gardien du couvent de Narbonne, fait une émouvante instruction. A l'issue des vêpres, chantées seulement à sept heures et demie du soir, se déroule une splendide procession aux flambeaux qui escorte la statue de l'église à la Caillaudière, où Pierre Favreau l'avait transportée pendant la Révolution, et de la Caillaudière à l'église en s'arrêtant à la colonne de la Vierge où des acclamations enthousiastes, qui rappellent celles de Lourdes, sont répétées par les fidèles de la paroisse et des paroisses voisines.

Le mardi 1^{er} janvier 1901, à minuit, commence, avec l'année et le siècle, une grande mission prêchée par les RR. PP. Gustave Trotin et Buchet, missionnaires de Chavagnes. Elle coïncide avec le jubilé et l'adoration perpétuelle du 17 janvier et ne se termine que le 20 janvier. Les communions sont très nombreuses pendant ces deux jours et trois hommes seulement de la paroisse restent sourds à l'appel de la grâce. Le jour de la clôture a lieu l'inauguration, sur la route de Mormaison, d'une grande croix de bois destinée à en remplacer une autre érigée en 1824, toutes deux dues aux bienfaits de la famille Gourraud. La cérémonie est favorisée par un temps splendide et les rues magnifiquement omées de guirlandes et de verdure rappellent les jours de Fête-Dieu.

Du 7 au 17 janvier 1902, les RR. PP. Jules et Gustave Trotin viennent donner un retour de mission, dont les exercices sont très suivis ; ils ravivent tout particulièrement l'esprit religieux de la jeunesse.

Le 7 février 1903 compte parmi les dates lugubres de la paroisse. Les trois religieuses de Mormaison, qui enseignaient à Saint-Sulpice et qui, après avoir été renvoyées de l'école, le 1^{er} septembre 1902, s'étaient réfugiées chez M. Gourraud, au Logis, ainsi qu'à la Chabotterie, se voient contraintes, par ordre du préfet, de rentrer définitivement à la maison-mère de Mormaison.

La persécution bat son plein et, par une curieuse mais très douloureuse coïncidence, se trouvent réunis, le dimanche 26 avril 1903, quatre religieux venant faire leurs adieux à leur famille avant de prendre le chemin de l'exil. Ce sont le R.P. Pierre, gardien du couvent des Capucins de la Rochelle, partant pour le Canada ; le R.P. Edouard Gautron, rédemptoriste du couvent de Bordeaux, se préparant à aller évangéliser l'Equateur ; le R.P. Gustave Trotin, missionnaire de Chavagnes, et son frère, le R.P.

Stanislas Trotin, mariste de Limoges, tous deux parents de M. le curé de Saint-Sulpice. Leur présence à la grand'messe a lieu quelques jours après l'apparition de la fameuse circulaire du président du Conseil interdisant, sous menace de fermeture de l'église, la prédication des religieux. Aussi M. le curé, une fois les annonces faites à la grand'messe, se contente-t-il de dire du haut de la chaire, d'une voix brisée d'émotion, qu'il ne prêchera pas aujourd'hui puisque ces pieux missionnaires, qui auraient tant de qualité à le faire, n'en ont plus le droit ; il prie le Seigneur de les protéger et les ramener bientôt... Inutile d'ajouter l'impression que font ces paroles sur la pieuse assistance.

Quelques jours auparavant, le 24 mars, M^{re} Catteau avait été reçu en grande pompe par les habitants de Saint-Sulpice à l'occasion de sa visite pastorale. Après avoir confirmé soixante-dix-sept enfants, il vint visiter et bénir la nouvelle école libre des filles.

Toute l'année 1904 a été une préparation au jubilé accordé par Pie X en l'honneur du cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. La fête du 8 décembre, précédée d'un Triduum, est célébrée comme les plus grandes solennités. Les vêpres ont été renvoyées au soir ; illuminations superbes à l'intérieur de l'église, consécration de la paroisse à la sainte Vierge, procession à la colonne de la Vierge, embrasement du clocher, lanternes vénitiennes, transparents et expositions de statues de la sainte Vierge dans toutes les maisons du bourg, feux de bengale et feux d'artifice, feux de joie dans les villages, rien n'a été oublié pour célébrer ce glorieux anniversaire.

En 1905, M. l'abbé Armand Sauvaget, de cette paroisse, ayant été ordonné prêtre par Monseigneur, dit sa première messe solennelle pour la fête de saint Pierre.

Après une retraite de jeunes gens, au nombre de quatre-vingts, prêchée par M. Faivre, vicaire de Mormaison, le groupe de la Jeunesse Catholique de Saint-Sulpice, nouvellement créé, se consacre au Sacré-Cœur, le 26 novembre 1905.

La résistance aux inventaires (23 février et 1^{er} mars 1906). - Avec l'année 1906 commence une ère de persécution qui bouleverse profondément la France catholique. La loi dite de Séparation, du 6 décembre 1905, porte dans un de ses articles qu'un inventaire des objets mobiliers des églises ; sera dressé dans chaque commune pour en faire la translation aux associations culturelles que le gouvernement sectaire espère voir se constituer. L'exécution de cette formalité, qui semble des plus simples, rencontre, dès le début, des résistances et des difficultés auxquelles les francs-maçons qui ont voté la loi ne s'attendaient pas. La conscience populaire se refuse d'adopter bénévolement cette mesure d'autant plus inique que la plupart des églises (celle de Saint-Sulpice entre autres), ainsi que les objets qu'elles comprennent, n'existent qu'en raison des généreuses donations des fidèles, sans que l'Etat ou les communes y aient contribué.

Dans le canton de Rocheservière l'opposition se montre particulièrement menaçante et les manifestations, tout en restant religieuses et passives, révèlent encore une fois à la République que les nouvelles générations du Bocage vendéen n'oublient pas le passé de leurs aïeux qui, vaincus en apparence, avaient contraint du moins le Directoire à leur laisser la liberté du culte catholique, et préparé ainsi le Concordat de 1801 que vient dénoncer la nouvelle loi.

Le 18 février 1906, M. le curé de Saint-Sulpice reçoit avis de la gendarmerie de l'Herbergement que le 22 prochain l'agent du gouvernement viendra inventorier la messe et l'église paroissiale.

Au jour fixé, répondant à la convocation de M. le curé, tous les paroissiens remplissent l'église dès neuf heures du matin. A dix heures, on signale l'arrivée du percepteur des Brouzils, M. Bonaldi, chargé de faire cette triste besogne, l'agent des Domaines s'en étant fait exempter pour cause de maladie. Il se présente seul devant M. le curé, bien qu'il se soit fait escorter de deux gendarmes qui attendent les événements à la mairie. Après avoir fait connaître l'objet de sa mission, M. le curé, entouré de son conseil de fabrique, lit d'un ton haut et ferme la protestation suivante :

Monsieur,

Si vous avez la triste et pénible mission de procéder à l'inventaire de notre église, j'ai l'impérieux devoir de protester, en mon nom et au nom de tous mes paroissiens, contre une mesure qui nous blesse profondément dans nos convictions religieuses et porte atteinte aux droits les plus sacrés de l'Eglise. Rome a parlé, le Souverain Pontife a dit : "Nous réprouvons et nous condamnons la loi votée en France sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat." Or, Monsieur, l'inventaire des églises est le premier acte de cette loi néfaste, et avec le pape nous la condamnons et la réprouvons. Et quoiqu'il arrive, enfants soumis au vicaire de Jésus-Christ, nous saurons, à l'exemple de nos pères, souffrir et mourir, s'il le faut, pour la défense de notre foi.

Après cette lecture écoutée dans le plus religieux silence, l'assistance s'écrie : *Vive la Religion, Vive le Pape, Vive M. le Curé !*

Le percepteur demande si, malgré tout, on veut le laisser entrer. *Non, non jamais !* répond la foule. Il s'adresse alors à M. Gourraud en sa qualité de maire de Saint-Sulpice, mais celui-ci répond fièrement qu'il n'est pas ici comme maire mais comme catholique et qu'il se refuse à la moindre intervention. D'ailleurs la population montre des signes visibles de surexcitation et sur les conseils de M. le Maire, M. Bonaldi se retire aux cris cent fois répétés : *Vive le Pape, Vive la Religion ! Hou ! Hou !*

Après la bénédiction du Saint-Sacrement et les chants du cantique *Nous voulons Dieu*, la foule s'écoule, bien décidée à revenir dès la première alerte.

Quoiqu'un jour sur semaine, huit cents personnes environ s'étaient réunies pour recevoir, comme il convenait, l'agent de la République. On remarquait un certain nombre d'habitants de Mormaison avec leur curé, M. le curé de Saint-André, le R.P. Trotin, M. de la Grandière, conseiller général du canton, M. Gourraud, maire et conseiller d'arrondissement, M. de Goué, M. le Maignan de l'Écorce, M. Libert, etc, etc.

Dès le lendemain 23, des ouvriers et hommes de bonne volonté préparent la résistance. Ils s'ingénient à fortifier l'église avec des madriers, des barres de fer, des fagots ; des charrettes chargées sont fixées aux issues qui donnent accès à l'église afin d'empêcher les chevaux des gendarmes de passer. Un service de surveillance et de patrouille est organisé pendant la nuit comme pendant le jour. On apporte des lits à la sacristie ainsi que des vivres. Une seule porte donne désormais accès à l'église, encore est-elle sérieusement gardée. Et tout ceci se passe avec une régularité toute militaire sous le commandement du "général Muscadet". Impossible de citer les plus vaillants, il faudrait nommer presque tous les paroissiens.

Le lundi 26 février, alerte à trois heures du matin. On sonne le tocsin, et déjà on accourt de toute part quand on s'aperçoit de la méprise.

Le 27, jour du mardi-gras, est, cette année, un jour de deuil. A dix heures du matin, nouvelle alerte : trois gendarmes se dirigent de l'Herbergement sur Saint-Sulpice. En un instant, au son des clochers, une partie de la paroisse, dont un grand nombre d'hommes se rendent à l'église. Les gendarmes viennent seulement pour parler à M. le maire, mais ils reçoivent pendant leur passage à Saint-Sulpice force quolibets, et rentrés à l'Herbergement, ils télégraphient à la Préfecture que l'église est barricadée et qu'il faut s'attendre dans cette commune à une grande résistance.

Le mercredi des Cendres est célébré plus que jamais dans la prière et la pénitence.

Pendant la nuit du 28 février au jeudi 1^{er} mars, les éclaireurs qui arpentent les routes à bicyclette et qui surveillent la voie du chemin de fer annoncent de grand matin qu'une compagnie d'infanterie vient de descendre du train à l'Herbergement et qu'elle se dirige sur les Brouzils. Quelques jeunes gens veulent dépasser la colonne afin de prévenir les habitants des Brouzils, mais la troupe les en empêche. Aussi l'opération des inventaires se fait-elle aux Brouzils et à la Copechagnière assez rapidement.

Pendant ce temps tous les habitants de Saint-Sulpice, hommes et femmes, sont accourus défendre leur église. Vers onze heures, on apprend que la troupe fait halte à une lieue du bourg. A onze heures et demie, les éclaireurs annoncent qu'elle s'est remise en marche et qu'elle atteint déjà l'avenue de la Chabotterie. Plus de doute cette fois, et le son du tocsin annonce aux retardataires et aux paroisses voisines l'arrivée prochaine des crocheteurs. Enfin, il est exactement midi moins cinq quand arrivent dans le bourg une compagnie au complet d'infanterie, la 1^{re} du 93^e de ligne en garnison à la Roche-sur-Yon commandée par le capitaine Pasquin (environ cent vingt hommes) ; une vingtaine de gendarmes à cheval qui accompagnent ceux de l'Herbergement, soit vingt-cinq gendarmes ; le commissaire spécial de la Roche, le fameux Delgay, de triste mémoire, dont le gouvernement de la République devait récompenser, quelques semaines après, les services et les actes qu'il avait remplis avec toute son âme de sectaire, par la croix de la Légion d'honneur (!) ; le percepteur des Brouzils, M. Bonaldi, qui fut récompensé de son zèle par un avancement rapide et par le ruban violet ; et enfin un ouvrier crocheteur avec la sinistre voiture qui contient les instruments.

M. le curé s'est retiré à la cure dont la porte du jardin est barricadée. Le percepteur et le commissaire viennent tour à tour lui demander d'ouvrir l'église. Au bout d'un certain temps il se résigne à leur parler par dessus le mur, protestant contre leur présence, et il leur remet la protestation écrite du Conseil de fabrique en demandant de la consigner au procès-verbal ; il leur ajoute qu'il fera tout son possible pour qu'il n'y ait pas de sang versé, mais qu'il n'ouvrira pas son église. Les gendarmes à leur tour essaient d'intimider le saint prêtre et ses paroissiens. Le curé leur répond : *Mes paroissiens*

ne craignent ni vos menaces, ni l'amende, ni la prison ; ils sont prêts à mourir, s'il le faut, pour la défense de leur église et de leur religion.

Le maire, M. Gourraud, est sommé par le commissaire d'user de son autorité pour faire ouvrir le sanctuaire. *"Je suis ici, s'écrie-t-il, pour faire avec tous mon devoir de catholique en défendant mon église et je ne céderai qu'à la force."* Puis, s'adressant à ses administrés : *"Mes amis, voulez-vous qu'on ouvre votre église ? - Non, non jamais,"* répond la foule. *Vive la religion !"*

Delgay, revolver au poing, est au paroxysme de la colère. Il ne peut se faire entendre, les cloches sonnant à toutes volées ; il aperçoit le drapeau noir, la bannière voilée de deuil qu'entourent, à la porte de l'église, un grand nombre de femmes ; aussi sans faire aucune des sommations réglementaires et ainsi en violant tout le premier la loi, il fait charger sur le parvis de l'église la foule pieuse qui s'y presse.

Ces braves chrétiennes sont, en un instant, foulées sous les pieds des chevaux, plusieurs sont blessées, d'autres traînées par les cheveux. Delgay excite les soldats qui, à son gré, ne montrent aucun enthousiasme à faire une semblable besogne. Le maire, du moins, a le droit de rester sur la place s'il est ceint de son écharpe. Il court la chercher à la mairie ; mais, pendant ce temps, le commissaire spécial en profite pour faire une nouvelle charge pendant laquelle ont lieu des actes inouïs de brutalité contre ces femmes et ces quelques hommes armés seulement de leur chapelet. M^{me} Gourraud, toujours au premier rang, est prise à la gorge et risque d'être étranglée ; des coups de crosse ensanglantent les mains de plusieurs.

Pourtant l'église résiste toujours. Dans le sanctuaire se tiennent un certain nombre de femmes avec M^{me} de Goué, ainsi que la plupart des hommes, qui regrettent quelque peu qu'on leur ait défendu de prendre leurs armes.

C'est pourquoi le commissaire, guidé par le mouchard, passe par le cimetière, saute dans le jardin de la cure et se dirige droit vers la porte de la sacristie, accompagné d'une dizaine de gendarmes, de deux soldats armés de haches puissantes, du crocheteur et de ses instruments. On essaie alors d'enfoncer cette porte qui résiste longtemps aux coups sacrilèges ; enfin, elle vole en morceaux, les femurs elles-mêmes sont en partie brisés, quand les crocheteurs aperçoivent par derrière une barricade formée d'énormes poutres. Trois quarts d'heure d'efforts continus sont nécessaires pour démolir cette première défense.

Le percepteur peut entrer enfin dans la sacristie et il commence aussitôt son inventaire, interrogeant parfois M. le curé, qui refuse de lui répondre.

Mais il faut pénétrer encore dans l'église, et la porte qui donne accès au sanctuaire est également barricadée. Au moment où elle va céder à son tour, le commissaire, craignant non sans quelque raison une vive résistance, ordonne aux gendarmes de rentrer dans l'église le revolver au poing. Prévoyant une effusion de sang et des scènes des plus regrettables, car la résistance est facile et les hommes résolus, au prix de leur vie, à défendre leur église, M. le curé les prie alors de ne pas sortir leurs armes qui seraient un motif de représailles et leur dit qu'il va ordonner à ses paroissiens de rentrer dans leurs bans. Tous obéissent, mais combien à regret ! De toutes parts ce sont des larmes et des sanglots coupés par ces invocations : *Pardon, mon Dieu ! Vive la Religion !*

Le percepteur agit promptement, fait un simulacre d'inventaire au milieu de la foule indignée.

Il est près de deux heures de l'après-midi quand le commissaire, le percepteur, le crocheteur, les gendarmes et la troupe quittent la place aux cris de : *Vive la religion ! A bas les crocheteurs !*

Aussitôt après a lieu une cérémonie en réparation des outrages, qui se renouvelle le dimanche suivant. Une procession, à la tête de laquelle on remarque une grande croix faite des tronçons de la porte, passe par tous les endroits parcourus par la bande sacrilège pour faire amende honorable à Notre-Seigneur. M. le curé bénit également les débris des portes et fait faire des petites croix distribuées dans chaque famille de la paroisse, afin de perpétuer ce triste et touchant souvenir.

Les habitants de Saint-Sulpice se rappelaient que leurs pères avaient combattu et versé leur sang pour la défense de leur église et de leur religion pendant les guerres de la Révolution : ils montrèrent dans cette journée du 1^{er} mars 1901, de résistance toute religieuse et toute passive cependant, qu'ils étaient de vrais Vendéens.

Le dimanche de l'Octave de la Nativité 1906, fête de Notre-Dame de Saint-Sulpice, les paroisses de Saint-Sulpice et de Mormaison sont appelées à se réunir, le soir, dans l'église, pour assister à la bénédiction solennelle du drapeau du groupe de la Jeunesse Catholique. Ce drapeau, en soie blanche et

bleue, offert par la famille Gourraud, représente un Sacré-Cœur entouré d'un Rosaire, avec lesquels, jadis, les soldats de la contrée partaient toujours au combat. Une grande procession aux flambeaux dans le parc du Logis termine la fête.

Huit jours après cette belle cérémonie, le drapeau conduit la paroisse jusqu'à Rocheservière où a lieu un pèlerinage eucharistique régional présidé par Monseigneur l'évêque de Luçon qu'entouraient près de huit mille pèlerins.

9 décembre 1905 : dernière réunion du Conseil de fabrique sous la présidence de M. Félix Avrilleau, président. Le Conseil rédige une protestation contre la loi de Séparation.

A l'occasion du cinquantenaire de l'apparition de Notre-Dame de Lourdes, la paroisse tient à se faire représenter nombreuse, et quarante-six pèlerins se font inscrire. Pendant ce pèlerinage une faveur signalée est accordée à la paroisse.

Clémence Danieau, âgée de vingt-quatre ans, du village de la Renaulière, est atteinte de pleurésie, de tuberculose et de la maladie de la moëlle épinière : elle est condamnée par tous les médecins. Dès janvier elle cesse de sortir ; à partir d'avril elle ne peut prendre que des légumes ; depuis juillet il lui est impossible de marcher. Des personnes charitables se cotisent pour l'envoyer à Lourdes. Elle ne cesse de réciter son chapelet pendant le voyage que l'on craint qu'elle ne puisse achever ; elle est hospitalisée à Lourdes le 4 août. Le lendemain elle prend son premier bain et souffre tellement qu'elle s'attend à mourir ; le 6, elle prend à regret son second bain et son état reste désespéré. Enfin, le jeudi 7 août 1905, à la procession du Saint Sacrement, au moment où M^{re} Catteau pose sur son front l'ostensoir, elle se lève, se prosterne à genoux, chante les louanges de la Vierge de Lourdes et rentre à pied à l'hôpital où elle se met à manger avec appétit tout ce qu'on lui présente. Elle est guérie !

Au retour du pèlerinage, toute la population vient au-devant de la miraculée qui est entourée de son pasteur, de sa mère, de ses brancardiers et de ses compagnons de voyage. Une procession s'organise et va rendre une première action de grâces à l'église. Le lendemain dimanche, l'église est pleine comme aux plus grands jours de fête : chacun veut voir la jeune fille agenouillée au pied d'un trône où repose au milieu des fleurs la statue de Notre-Dame de Lourdes et constater sa guérison.

Depuis, Marie Danieau a toujours joui d'une excellente santé, et dans sa reconnaissance elle a tenu à consacrer sa vie à la sainte Vierge : elle est rentrée comme religieuse, en 1909 aux Petites-Sœurs des Pauvres.

Le dimanche de l'octave de la Nativité 1909, la paroisse fête d'une façon toute spéciale, en même temps que Notre-Dame de Saint-Sulpice, la nouvelle bienheureuse, l'héroïne française, Jeanne d'Arc. Cette fête, précédée d'un Triduum prêché par M. le curé, amène un grand nombre de personnes à la sainte Table. A la grand-messe, M. l'abbé Pauleau, aumônier des sœurs de Mormaison, prononce un superbe panégyrique de la bonne Lorraine ; le soir, toutes les maisons du bourg sont illuminées, les rues sont fleuries et une magnifique procession aux flambeaux à travers le bourg et le parc de M. Gourraud termine cette inoubliable journée.

Le 21 décembre suivant, la paroisse est témoin d'une bien touchante cérémonie. M. le curé célèbre le vingt-cinquième anniversaire de sa première messe, assisté comme alors par son parent le R.P. Troin, de la congrégation de Chavagnes, et comme alors ayant pour servent de messe M. Michaud, son père, âgé de quatre-vingts ans. Ils sont bien sincères ce jour-là les vœux que lui expriment, au nom de toute la population, le conseil paroissial et le conseil municipal.

Le 1^{er} janvier 1911, M. le curé offre en étrennes à ses paroissiens les grâces d'une mission prêchée par les RR. PP. Cœuré et Nevoux, rédemptionnistes. L'affluence est extraordinaire à tous les exercices et trois personnes seulement ne s'approchent pas de la sainte Table. Le quatrième dimanche du mois, jour de la clôture, a lieu l'érection d'un grand calvaire à la Bonnelière, remplaçant celui qui avait été élevé en 1865 et que l'orage avait abattu.

Le 4 avril suivant, M^{re} Catteau fait la visite pastorale de la paroisse et donne la confirmation à cent vingt-trois enfants. Contrairement à l'usage, mais afin de se conformer au désir du pasteur du diocèse, il ne lui est fait aucune réception solennelle afin de mieux marquer l'ère de persécution religieuse dans laquelle nous passons.

6 août 1911 : Fête de la *Croix de Charette* à la Chabotterie (voir ci-après).

10 septembre : Inauguration et bénédiction de la chapelle du Chêne de la Chevasse (voir § IV, page 194).

M^{re} Catteau arrive à Saint-Sulpice le 15 novembre, à deux heures de l'après-midi. Il vient bénir la nouvelle école libre des garçons et la consacrer au Sacré-Cœur, dont la dévotion est si grande dans la

paroisse.

Du 7 au 17 janvier 1912, le R.P. Nevoux vient prêcher un retour de mission dont le résultat a surtout été de stimuler la piété des filles de la paroisse.

Le 19 mai, la France célèbre le cinquième anniversaire de la naissance de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Les maisons du bourg sont superbement décorées ; le soir, toutes sont illuminées ; dans la plupart des villages, des feux de joie sont allumés en l'honneur de la vaillante Pucelle.

Le dimanche 8 septembre, M. le curé profite de la seconde fête patronale, Notre-Dame de Saint-Sulpice, pour organiser un congrès eucharistique paroissial qui, sous la présidence de M. Mercier, vicaire général, obtient un plein succès. Le soir, la population tout entière, munie de flambeaux, accompagne Notre-Dame de Saint-Sulpice à travers le bourg et le parc de M. Gourraud, brillamment illuminé. La procession s'arrête devant le perron du Logis et là, M. le chanoine Mercier fait une délicate allocution ; il rappelle le souvenir du bon roi saint Louis et son amour de l'Eucharistie, il proclame enfin les pieuses résolutions qui ont été prises au cours des trois séances de ce congrès.

Le 11 février 1913, procession aux flambeaux pour fêter l'anniversaire de la première apparition de la Vierge à Lourdes.

Le 4 mai, en l'honneur de la fête nationale de Jeanne d'Arc, toutes les maisons du bourg sont magnifiquement pavées ; mais l'après-midi, les gendarmes viennent intimement l'ordre aux habitants d'enlever toutes les oriflammes bleues et blanches. La population se promet bien de ne pas obtempérer l'an prochain à un ordre aussi illégal.

Depuis le 17 avril 1913, M. Michaud est aidé dans son ministère par un jeune prêtre, M. l'abbé *Aimé Robin*, du Poiré-sur-Vie, précédemment vicaire à Sainte-Hermine, qui s'est consacré spécialement à l'œuvre scolaire.

§ X. - Prêtres originaires de Saint-Sulpice depuis 1801

Claude de Goué né à la Chabotterie, le 22 janvier 1813, entré au grand séminaire en 1831, ordonné prêtre en 1836, est nommé vicaire à Chauché en 1837, puis en 1838 à Notre-Dame de Fontenay-le-Comte ; en 1840, il est désigné comme aumônier de l'hospice et du collège de cette ville. Quoique très jeune encore, son savoir et son expérience le font choisir comme premier aumônier de la nouvelle congrégation des religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie à Mormaison, le 25 novembre 1840 ; il est la providence et le père nourricier de ces sœurs, et meurt dans l'exercice de son ministère le 6 octobre 1882. (Voir *Chronique de Mormaison*.)

Théophile de Goué, né à Saint-Sulpice, le 30 mai 1843, ordonné prêtre en 1866, exerce d'abord le ministère en qualité de vicaire à Saint-Pierre-des-Lucs de 1867 à 1878, puis comme aumônier des Filles de l'Union-Chrétienne de Fontenay-le-Comte de 1878 à 1887. Il était curé de Saint-Avaugour-des-Landes depuis 1888, lorsqu'il est mort le 28 septembre 1892.

Jean Collanget, né à Saint-Sulpice, le 29 octobre 1843, ordonné prêtre en 1867, est successivement vicaire à Venansault, à Saint-Philbert-de-Bouaine, à Chaillé-les-Marais et aux Lucs de 1867 à 1881. Nommé curé de la Genétouze en 1881, il est obligé de donner sa démission pour cause d'infirmité le 1^{er} décembre 1891, et se retire dans sa paroisse natale où il habite encore. Pendant bien des années M. Collanget aide dans son ministère M. le curé de Saint-Sulpice, mais à la suite d'une grave maladie, en 1906, ce vénérable prêtre a cessé de célébrer la sainte messe.

Philibert de Goué, né à la Roche-sur-Yon, le 27 octobre 1851, engagé aux zouaves pontificaux volontaires de l'Ouest en 1871, entre après la guerre au grand séminaire de Luçon qu'il quitte en 1872 pour se faire religieux capucin sous le nom de *frère Pierre*. Ordonné prêtre à Toulouse en 1875, il est gardien des couvents de Narbonne, de la Rochelle ; exilé en 1903 au Canada, il a été successivement gardien des résidences de Québec et de Ristigouche, où il réside aujourd'hui.

Louis de Goué, né à la Roche-sur-Yon, le 17 avril 1857, mais domicilié comme son frère Philibert à Saint-Sulpice, entre dans l'ordre des capucins, en 1877, sous le nom de *frère Alexandre*. Ordonné prêtre à Orihuela (Espagne), en 1881, il réside de nombreuses années en France et est actuellement à Burgos (Espagne).

Jean Bellaudeau, né à Saint-Sulpice, le 12 août 1856, entre dans la congrégation des Pères de Chavagnes en ... , et est ordonné prêtre dans l'église même de Saint-Sulpice le 1^{er} mai 1883. Quelques jours après, il s'embarque pour les Antilles anglaises à la Dominique, et devient, au diocèse de Rozeau, curé de Vieille-Case dont il est un pasteur aussi vigilant que dévoué. Le R.P. Bellaudeau, fortement

éprouvé par le climat de ces pays chauds, où il est missionnaire depuis vingt-huit ans, a été obligé de rentrer France au mois d'avril 1911, et il a résidé comme prêtre habitué dans sa paroisse natale jusqu'en novembre 1912, époque à laquelle sa santé lui a permis de continuer en Amérique son apostolat.

Edouard Gautron, né à Saint-Sulpice, le 31 juillet 1870, ordonné prêtre en 1893, reste pendant quelque temps attaché comme secrétaire à Monseigneur, mais attiré par la vocation religieuse, il se fait rédemptoriste en 1900. Après avoir résidé à Bordeaux, il est parti, en 1903, évangéliser les peuplades de l'Equateur (Amérique), où il se trouve encore. Le R.P. Gautron a hérité du zèle religieux de son grand-oncle, le R.P. Monnerau, fondateur de la congrégation des sœurs dites de Mormaison.

Joseph Rivière, né à Saint-Sulpice, le 26 avril 1886, ordonné prêtre en 1910, a été nommé, la même année, au poste de vicaire à Sainte-Cécile²⁴⁶.

²⁴⁶ Donnons un pieux souvenir à M. l'abbé *Joseph Grasset*, né à Saint-Sulpice en 1889, clerc minoré, mort à Saint-Sulpice en 1908.